



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ PAYS DE REDON

2022-2027

SOMMAIRE

Préambule	3
Cadre réglementaire	4
Un outil à la croisée des priorités de santé du territoire et des politiques publiques	5
Engagement des signataires	8
Portrait de territoire et problématiques de santé	9
Contrat Local de Santé	28
Annexes	37
Signatures	38

PRÉAMBULE

REDON Agglomération et les Agences Régionales de Santé (ARS) Bretagne et Pays de Loire ont souhaité s'engager avec leurs partenaires, dans le déploiement d'un second Contrat Local de Santé permettant un partage des objectifs pour mieux répondre ensemble aux enjeux de santé de la population en lien avec les spécificités du territoire.

Ce **deuxième Contrat Local de Santé du Pays de Redon**, sur la base d'orientations générales (*parcours de soins, instauration d'une démarche prévention promotion de la santé, populations vulnérables*) et au regard de l'évaluation du CLS 1, propose de consolider le travail partenarial entrepris depuis 2015.

D'une part, le volet dispositif est renforcé (*coordination des politiques publiques, communication, accompagnement, articulation avec les dispositifs territoriaux existants*), et d'autre part un nouveau programme d'actions est développé.

Ces actions se caractérisent le plus souvent par :

- Un **co-pilotage** (*entre plusieurs acteurs du territoire ou entre plusieurs services de REDON Agglomération*) et une **inscription** des actions du CLS dès que cela est possible dans d'autres **politiques locales** (*Programme Alimentaire de Territoire, Plan Climat Air Energie Territoire, Programme Local de l'Habitat, Schéma directeur Vélo, Convention territoriale globale...*), afin de favoriser leur **ancrage territorial**.

- Une **dynamique partenariale** soutenue avec les acteurs mobilisés.

- Une **approche croisée des thématiques** : ce croisement peut s'opérer entre plusieurs thématiques de santé au sein d'une même animation (*par exemple nutrition et santé-environnement*) mais aussi entre une thématique santé et une thématique issue d'un autre secteur d'activité (*par exemple : qualité de l'air intérieur et rénovation énergétique*).



Nous tenons à remercier tous les habitants et acteurs qui ont contribué et contribuent à cette démarche, car nous avons besoin de chacun pour la bonne réussite de ce Contrat Local de Santé et la mise en œuvre concrète des actions définies ensemble.



CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le Contrat Local de Santé est inscrit dans la Loi de modernisation de notre système de santé en date du 26 janvier 2016.

Les contrats locaux de santé font l'objet d'une disposition d'ordre général dans le cadre de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 dite loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires ».

La loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a conforté l'existence des Contrats Locaux de Santé dans le cadre du renforcement de l'animation territoriale.

Les contrats locaux de santé sont définis de manière légale par deux articles du code de la santé publique :

- L'article L1434-2 qui indique que les objectifs du schéma régional de santé « peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L. 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L. 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L. 1434-10 ».

- L'article L1434-10 qui dispose que « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social ».

Le Contrat Local de Santé, outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée.

Le contrat local de santé est un outil de formalisation d'une stratégie commune ARS/Collectivité pour mieux répondre aux besoins de santé de la population. Il contribue à la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, dans le respect des objectifs du Projet régional de santé (*PRS*) et en articulation avec le Programme Régional Santé Environnement.

Le CLS est un outil visant à fédérer les partenaires sur des problématiques communes et à mobiliser les acteurs du territoire. Cette démarche, conforme aux orientations de la stratégie nationale de santé, est un levier de réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé.

La participation citoyenne doit être encouragée car elle constitue un vecteur de réduction des inégalités d'accès à la santé. Il s'agit de mieux intégrer le point de vue des usagers, de favoriser leur expression pour une meilleure compréhension de l'environnement local (*problématiques, ressources et leviers d'actions possibles*). L'intérêt à « agir ensemble » dans un objectif commun constitue le socle de la démarche CLS.

UN OUTIL À LA CROISÉE DES PRIORITÉS DE SANTÉ DU TERRITOIRE ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

Le CLS intervient à la croisée des besoins de santé du territoire, des Projets Régionaux de Santé des ARS Bretagne et Pays de la Loire, du Projet de Territoire de REDON Agglomération, et des priorités des institutions membres du COPIL.

Les besoins de santé du territoire ont été définis lors de la phase de diagnostic. Les leviers sur lesquels il est possible d'agir dans le CLS ont pu être identifiés ainsi que les priorités d'habitants et d'acteurs en santé du territoire.

Les ARS Bretagne et Pays de la Loire, en confirmant leurs souhaits respectifs d'engagement pour un deuxième CLS, ont précisé les 3 axes stratégiques reflétant les priorités des PRS pour la période 2018-2022, **ainsi définies** :

- La prévention et la promotion de la santé, dont la santé environnementale.
- L'accès aux soins et à l'offre de santé, à l'éducation thérapeutique du patient.
- Les parcours de santé pour les personnes âgées et publics spécifiques.

Le **Projet de territoire** a dédié un de ses objectifs stratégiques à la **mise en œuvre des actions favorables à une bonne santé physique, mentale et sociale**, et un autre au renforcement de l'**offre de santé de proximité**. Mais, de par son approche transversale de la santé, le CLS contribue à **cinq autres objectifs stratégiques du Projet de territoire**.

Le schéma ci-après illustre les **points d'ancrage du CLS 2 avec le projet de territoire, les priorités politiques des institutions membres du COPIL** et les **priorités exprimées par les habitants et les acteurs** ayant répondu aux questionnaires.

Mettre en œuvre les actions favorables à une bonne santé physique, mentale et sociale.

S'adapter au changement climatique.

Déployer une offre de mobilité durable.

Poursuivre la transition alimentaire.

Reconquérir le patrimoine naturel.

Favoriser les mobilités douces sur le territoire Breillien.

Favoriser l'accès à la pratique sportive pour tous les breilliens.

La santé environnementale : promouvoir la qualité de l'eau, de l'air, des sols (31%).

L'accès à une nourriture saine, équilibrée, locale et de saison (24%).

Mettre en œuvre les actions favorables à une bonne santé physique, mentale et sociale.

Favoriser la vaccination de tous les breilliens.

Soutenir les actions inscrites dans le PTSM.

Accompagner le développement des enfants dans le cadre de ses missions PMI.

Promotion du dépistage organisé.

L'accès aux soins, aux dépistages (48%).

L'accès aux dispositifs de prévention et de repérage (44%).

Santé-Environnement.

Promotion de l'activité physique adaptée.

Accompagnement des projets d'exercices coordonnés et des initiatives des professionnels de santé pour libérer du temps médical et attirer de nouveaux professionnels.

AXE 01

Promouvoir des milieux et cadres de vie favorables à la santé

Nutrition
Activité physique
Mobilités actives
Alimentation durable
Qualité de l'air intérieur
Santé-environnement
Aménagements favorable à la santé

AXE 03

Optimiser les parcours de prévention

Repérage et dépistage des troubles du neuro développement
Dépistage des cancers
Prévention du suicide
Vaccination

Favoriser l'accès à la santé dans les territoires.

LÉGENDE

En rouge : objectifs stratégiques du **Projet de territoire**

En violet : priorités de la **Région Bretagne**

En bleu : priorités du **Conseil départemental 35**

En marron : priorités de la **CPAM 44**

En gris : priorités des **CPAM 35 et 56**

En rose : priorités de l'**Education Nationale 35**

En orange : priorités de la **Carsat Bretagne**

En vert : priorité des **habitants** ayant répondu au questionnaire

En turquoise : priorité des **acteurs en santé** ayant répondu au questionnaire

Politique d'aide en faveur de l'offre de soins en territoire déficitaire.

Compétences Mobilités.

Accompagnement des projets d'exercices coordonnés et des initiatives des professionnels de santé pour libérer du temps médical et attirer de nouveaux professionnels.

Renforcer l'offre de santé de proximité.

Lutter contre le non recours aux droits.

Proposer un accompagnement global aux usagers du CDAS.

Lutter contre le renoncement financier aux soins.

Faciliter l'accès aux droits et aller au-devant des publics fragiles.

Favoriser l'accès à la santé dans les territoires.

L'accès aux soins, aux dépistages (48%).

L'accès aux dispositifs de prévention et de repérage (44%).

L'accès aux soins des personnes vulnérables (43%).

Nouveaux professionnels de santé sur le territoire
Recours aux droits
Mobilité pour l'accès aux soins

AXE 02
Renforcer l'accès aux soins

Santé mentale
Santé des enfants et des jeunes
Parcours résidentiel et isolement des personnes âgées

AXE 04
Impulser de nouvelles dynamiques structurantes en prévention et promotion de la santé

Politique jeunesse.

Faire de l'accueil une valeur fondatrice.

Mettre en œuvre les actions favorables à une bonne santé physique, mentale et sociale..

Soutenir les actions inscrites dans le PTSM.

Favoriser l'épanouissement de l'ensemble des jeunes.

Accompagner les actions de soutien et d'adaptation de la société face au vieillissement de la population.

Soutien des démarches de promotion de la santé initiées par les établissements.

Renforcement de la synergie santé-éducation éducation.

Habitat et parcours résidentiel.

Actions collectives de prévention et maintien du lien social.

La santé mentale (35%).

L'éducation à la santé dès le plus jeune âge (27 %) - (23%).

La lutte contre l'isolement (20 %) - (21%).

L'ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

Lors du Comité de pilotage du 24 septembre 2022, suite aux difficultés exprimées par les pilotes d'actions, les membres du COFIL se sont engagés collectivement en faveur d'une expérimentation visant à étudier de façon coordonnée les demandes de soutien financier des actions du CLS, dans le respect des instances d'instruction respectives à chaque institution.

Cette étude se fera dans le cadre des instances de gouvernance du CLS : le Comité technique en premier niveau et le Comité de pilotage en second niveau si besoin.

PORTRAIT DU TERRITOIRE ET PROBLEMATIQUES DE SANTE

La présentation ci-dessous s'appuie et complète le diagnostic de santé réalisé en 2021 par un cabinet indépendant, Acsantis, mandaté par REDON Agglomération, avec le soutien financier des ARS Bretagne et Pays de la Loire et de la Région Bretagne.

Le comité de suivi du CLS 1 a accompagné la réalisation de ce diagnostic, qui s'est basé sur des données issues des études déjà réalisées concernant le territoire, des entretiens auprès d'une cinquantaine d'acteurs, des questionnaires auxquels ont répondu 1 315 habitants et 486 acteurs en santé (*professionnels de santé, élus, acteurs de la prévention et promotion de la santé*).

Caractéristiques démographiques et socio-économiques du territoire

La population tend à se stabiliser ces dernières années, avec **66 655 habitants** en 2019. (*source : INSEE*).

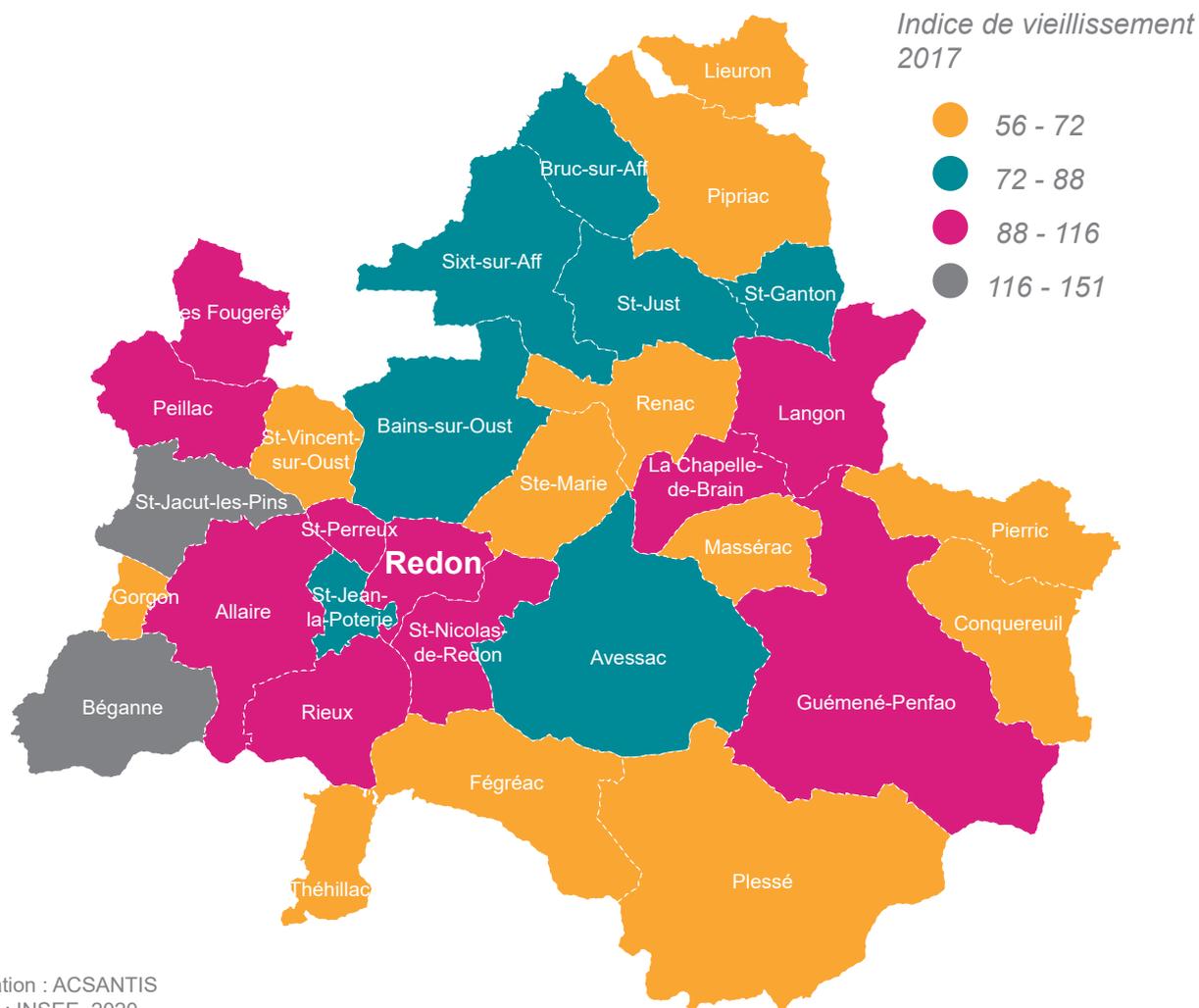
La **structure par âge** de REDON Agglomération est composée d'environ 19 % d'enfants de moins de 15 ans, 14 % de jeunes adultes (*15-29 ans*), 38% d'adultes (*30-59 ans*), et 29 % de 60 ans et plus. Cette répartition par âge est globalement similaire à celles des départements de l'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et de la Loire-Atlantique. Néanmoins, au sein de l'agglomération, **la part des jeunes adultes (15 à 29 ans) est sensiblement inférieure à celle des 3 départements**.

Pour autant, la Ville de Redon constitue un véritable pôle de formation pour les 15-17 ans, accueillant à la fois des étudiants de REDON Agglomération et des territoires alentour : **3 230 jeunes de 15-17 ans se forment sur le territoire, dont 1 430 de ces jeunes résident en dehors de REDON Agglomération** (*INSEE 2016*).

Par ailleurs, **la part des 60 ans et plus est supérieure à l'Ille-et-Vilaine et à la Loire-Atlantique, et augmente**. Ils représentaient 26 % de la population en 2012 pour 29 % en 2017 (+ 3 points en 5 ans). L'évolution de l'indice de vieillissement (*soit le nombre de personnes âgés de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans*) permet d'objectiver ce phénomène. Ce dernier sur REDON Agglomération est supérieur de 9 points par rapport à l'indice enregistré à l'échelle nationale.

A REDON Agglomération, cet indice a progressé de 13 points passant de 76 en 2012 à 89 personnes âgées pour 100 jeunes en 2017, contre 80 personnes âgées pour 100 jeunes en 2017 au niveau national.

Répartition de l'indice de vieillissement au sein de REDON Agglomération



Des disparités infra-territoriales dans la **structure familiale** sont observées :

- L'agglomération compte 2,1 % de familles composée de 4 enfants et plus (*taux légèrement supérieur aux échelles régionales*). La répartition géographique de ces indicateurs montre **une part plus élevée de familles nombreuses dans les communes de Loire-Atlantique**,

- Bien que la part des familles monoparentales à l'échelle de l'agglomération soit plus faible que celle observée au niveau des régions Bretagne et Pays-de-la-Loire, de la France métropolitaine, **certaines communes comptabilisent une part plus importante de familles monoparentales que d'autres**, telles que Redon, et plus particulièrement le quartier de Bellevue (QPV), Renac, Sixt-sur-Aff, Sainte-Marie, Massérac, Bruc-sur-Aff, Guémené-Penfao, Plessé et Fégréac.

Le contexte **socio-économique** est **relativement favorable entre 2012 et 2017**, avec :

- Une **dynamique positive des emplois** par catégorie socioprofessionnelle et des offres d'emploi durables,

- Un **taux de chômage qui tend à se stabiliser**, voire à diminuer à l'échelle de REDON Agglomération (*12,4% en 2012 contre 12,2% en 2017*), tandis qu'entre 2012 et 2017, le taux de chômage est en légère hausse en Bretagne et dans les Pays-de-la-Loire,

Le chômage à REDON Agglomération (INSEE, 2017)

Indiqué en %	CA REDON Agglomération	Bretagne	Pays de la Loire	France métropolitaine
Taux de chômage des 15 ans et plus	12,2	11,8	11,6	13,8
<i>Taux de chômage des 15-24 ans</i>	26,1	25,1	24,3	28,5
<i>Taux de chômage des 15-64 ans</i>	12,3	11,8	11,7	13,9
<i>Taux de chômage des 55-64 ans</i>	11,8	10	9,8	11,2

Toutefois, la persistance de fragilités et de disparités spatiales est observée :

- En 2018, le **taux de pauvreté reste de 2 points supérieur** aux moyennes départementales et régionales : 12,7 % des ménages ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, contre 10,9% en Bretagne et 10,8% dans les Pays de la Loire,

- Le **taux de pauvreté est particulièrement élevé chez les ménages âgés de plus de 75 ans** comparativement à celui observé à l'échelle régionale (12% sur Redon contre 8,6% en Bretagne),

- Une **part élevée de personnes de 75 ans et plus vivant seules et, localisée dans des petites communes rurales (Pierric, Langon, Renac, Fégréac),**

- Des **problématiques de mobilité**, plus prégnantes dans les communes rurales, des carences sont constatées pour les déplacements quotidiens,

- Ces problématiques de mobilité sont renforcées par les difficultés financières d'une tranche de la population pour le passage du permis et l'achat d'un véhicule,

- En 2017, la médiane du revenu disponible par unité de consommation est plus élevée dans les communes situées dans le Nord / Nord-Ouest de l'agglomération que dans celles situées plus au Sud.

- Le Quartier Bellevue à Redon est reconnu comme quartier prioritaire de la ville.

En quoi les caractéristiques socio-économiques, démographiques et environnementales d'un territoire impactent-elles la santé de ses habitants ?

Les caractéristiques d'un territoire et de sa population peuvent générer des inégalités territoriales, sociales et environnementales de santé.

- Les inégalités territoriales de santé font référence à l'hétérogénéité de l'état de santé des populations vivant sur des territoires différents, de par leur géographie, mais aussi leur démographie, industrialisation, urbanisation, aménagement du territoire ;

- Les inégalités sociales de santé se définissent comme toute relation entre la santé et l'appartenance à une catégorie sociale (*âge, éducation, profession, niveau de revenu...*) et s'expriment par des différences d'état de santé mesurables entre groupes sociaux ;

- Les inégalités environnementales de santé font référence à l'hétérogénéité des risques pour la santé résultant de différentiels :

- D'exposition : certains territoires ou certaines populations sont plus exposés que d'autres aux facteurs environnementaux ;

- De vulnérabilité des populations : à condition d'exposition équivalente, les effets sur la santé sont plus importants chez certaines populations, en fonction de leur âge, de leur état de santé, de leur statut social...

Comment les habitants du territoire, quel que soit leur lieu de résidence, leur situation socio-économique et leur degré d'inscription dans une dynamique de prévention et promotion de leur santé, pourront bénéficier de façon adaptée des projets et actions du CLS du Pays de Redon ?

Afin de répondre à cet enjeu, plusieurs stratégies d'intervention sont expérimentées pour optimiser l'ancrage territorial et la proximité des projets et actions du CLS avec les habitants et les élus.

Il s'agit de soutenir sur le plan méthodologique les pilotes et leurs partenaires pour faciliter :

- L'implication des 31 communes de REDON Agglomération,
- L'implication des habitants,
- L'accessibilité et l'attractivité des actions menées pour les publics éloignés de la prévention.

Ces trois stratégies d'intervention constituent des objectifs méthodologiques du CLS et sont présentées dans la partie Contrat Local de Santé et dans le Cahier des objectifs méthodologiques.

Des indicateurs de santé défavorables

La **mortalité générale** sur le territoire y est **supérieure de 21%** à celle observée sur la même période en France métropolitaine, à structure d'âge comparable dans les situations observées, pour la période 2012-2016. REDON Agglomération fait partie des deux territoires bretons (*sur la période 2012-2016*) et des trois EPCI ligériennes (*2011-2015*) ayant les plus fortes surmortalités générales (*où les écarts à la valeur de la France métropolitaine sont les plus importants*).

Les cancers représentent 26 % des décès sur le territoire de REDON Agglomération, avec un indice comparatif de mortalité significativement supérieur à la moyenne nationale, soit une surmortalité de 8% sur la période 2012-2016. L'analyse par sexe montre toutefois que cet écart n'est significatif que pour les hommes. Alors qu'il est relativement stable chez les femmes, le taux standardisé de mortalité tous cancers, connaît une baisse continue chez les hommes à REDON Agglomération, dans le prolongement de la dynamique observée aussi bien à l'échelle régionale que nationale.

Les cancers des voies aérodigestives supérieures ont un indice comparatif de mortalité significativement plus élevé à la moyenne nationale (*chez les hommes seulement*). Le cancer de la trachée, des bronches et du poumon reste le plus fréquent (*après le cancer du côlon-rectum*), dans des proportions similaires à ce qui est constaté à l'échelle régionale.

La **mortalité prématurée** correspond à l'ensemble des décès toutes causes confondues qui surviennent avant l'âge de 65 ans. Celle-ci est **supérieure** dans le territoire de **23 %** à celle observée sur la même période (*2012-2016*) en France métropolitaine, à structure d'âge comparable dans les situations observées.

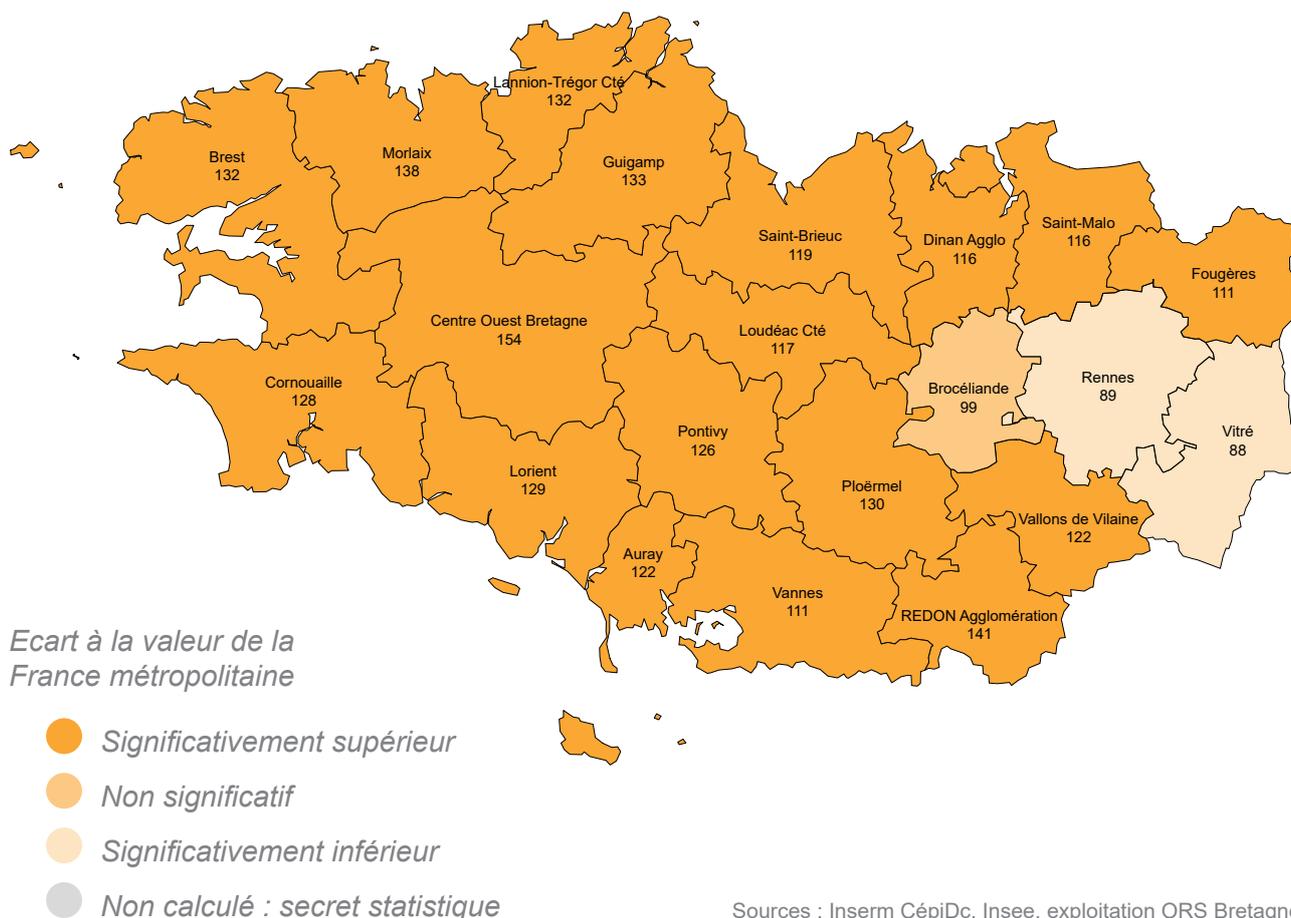
La mortalité prématurée évitable par des actions de prévention correspond à l'ensemble des décès prématurés (*qui surviennent avant l'âge de 75 ans*) évitables liés aux pratiques de prévention primaire. C'est-à-dire qui pourrait être évitées par une modification de certains comportements et habitudes de vie... Les causes de décès actuellement retenues pour cet indicateur comprennent notamment celles imputables à la consommation de tabac et d'alcool, les accidents de la circulation, les chutes accidentelles, les suicides et le sida.

Sur le territoire de REDON Agglomération, la mortalité évitable par des actions de prévention est **supérieure de 41%** à celle observée sur la même période (2012-2016) en France métropolitaine. REDON Agglomération fait partie des trois territoires bretons avec le Pays de Ploërmel et le Pays Centre Ouest Bretagne (sur la période 2012-2016) où l'écart à la valeur de la France métropolitaine est le plus important. Aussi, REDON Agglomération fait partie des huit EPCI ligériens où l'écart de la mortalité prématurée (avant 65 ans) à la valeur de la France métropolitaine est le plus important.

Entre 2000 et 2016, d'une manière générale, l'évolution du taux standardisé de mortalité évitable par des actions de prévention à REDON Agglomération suit les tendances observées aux échelles régionales et nationales : elle diminue et reste plus élevée chez les hommes que chez les femmes.

Cependant, tandis qu'entre 2000 et 2016, une baisse de 30 points est enregistrée chez les hommes de REDON Agglomération, le taux standardisé de mortalité évitable par des actions de prévention décroît très peu chez les femmes.

Indices comparatifs de mortalité évitable par des actions de prévention - Deux sexes
Période 2012-2016 - France métropolitaine = 100

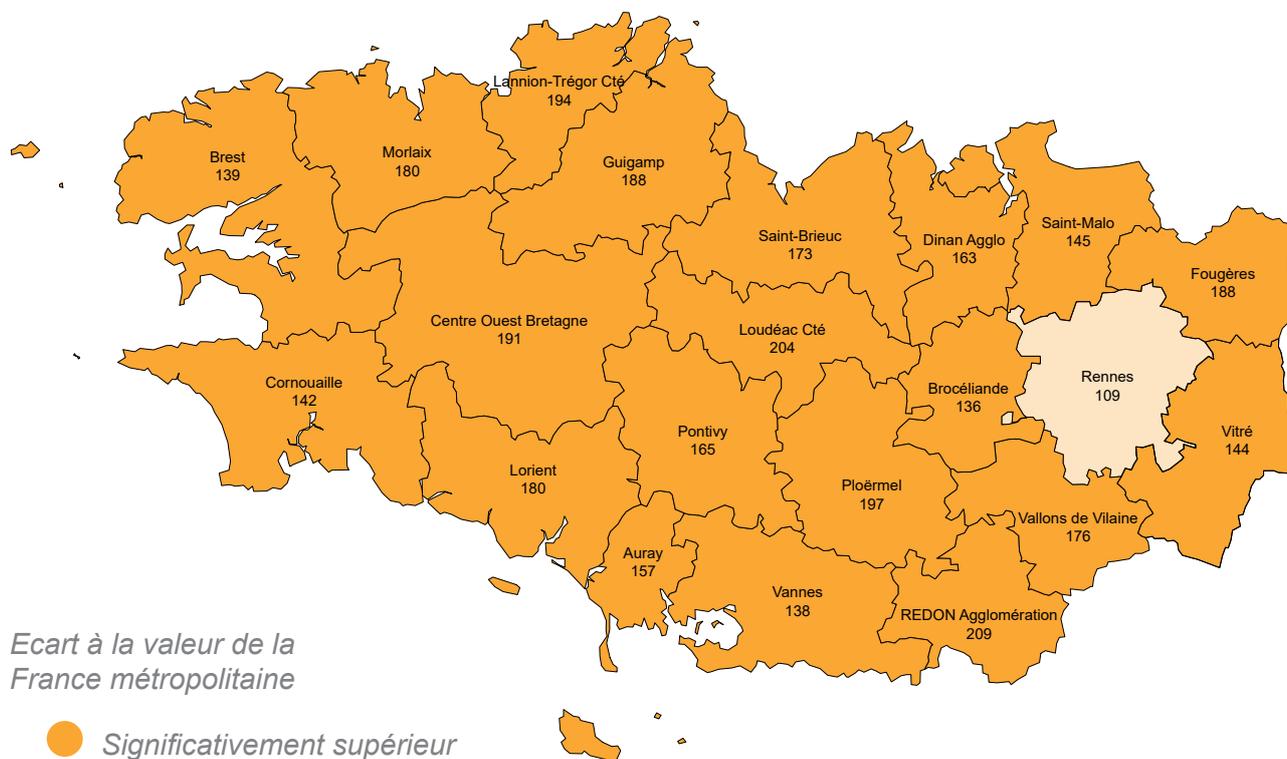


Si l'on reprend chacune des causes de décès qui compose la mortalité prématurée évitable, on observe :

- Une mortalité par suicide **plus de deux fois supérieure (+109%)** à celle observée sur la même période (2012-2016) en France métropolitaine, avec une surmortalité **de + de 133% chez les femmes**. Il s'agit de la plus forte surmortalité avec l'écart à la valeur de la France métropolitaine le plus important de tous les territoires bretons.

Différentes classes d'âge où l'écart est significativement supérieur aux moyennes régionales et nationales sont mises en évidence : ainsi, la classe d'âge des 15 - 24 ans présente un taux significativement plus élevé. Le taux de mortalité est encore plus défavorable pour les classes d'âge 35 - 44 ans et 65 - 74 ans.

Indices comparatifs de mortalité par suicide - Deux sexes
Période 2012-2016 - France métropolitaine = 100



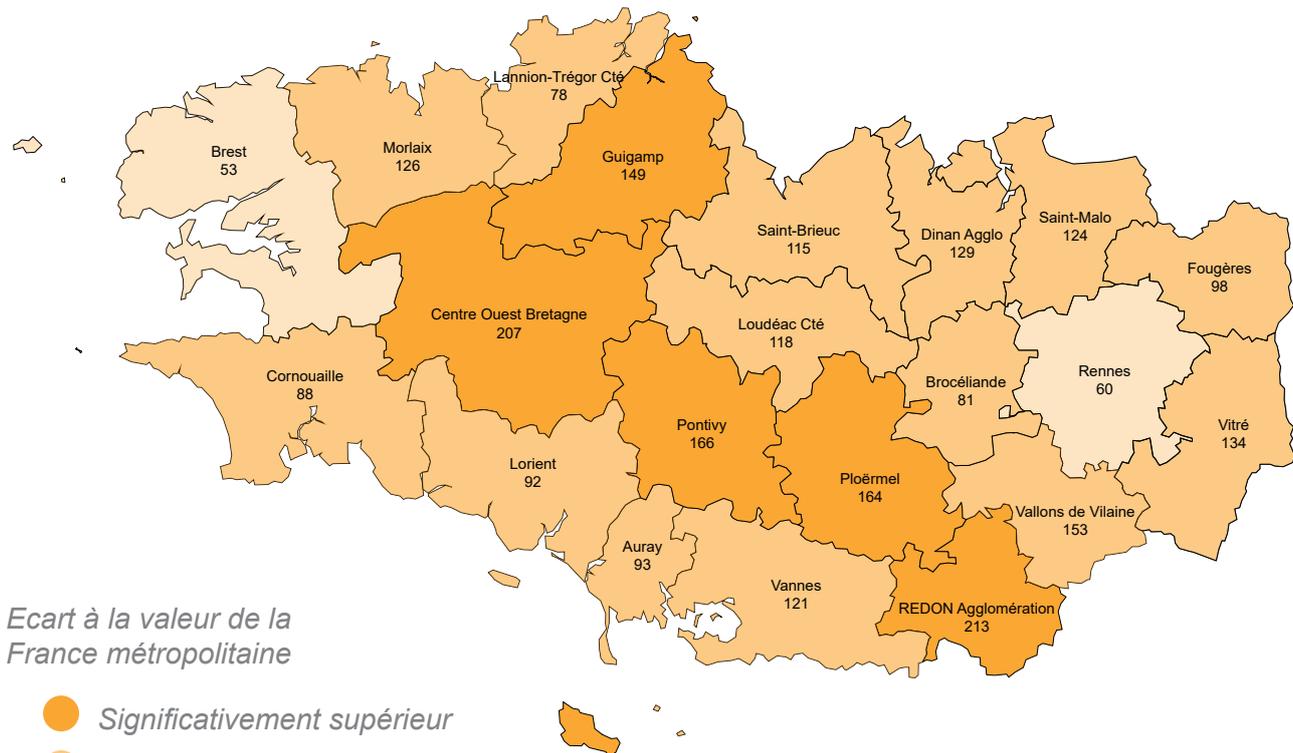
Ecart à la valeur de la France métropolitaine

- Significativement supérieur
- Non significatif
- Significativement inférieur
- Non calculé : secret statistique

Sources : Inserm CépiDc, Insee, exploitation ORS Bretagne

● Une mortalité par accidents de la circulation **plus de deux fois supérieure (+113 %)** à celle observée sur la même période (2012-2016) en France métropolitaine, avec une surreprésentation des 15 - 44 ans. Il s'agit de la plus forte surmortalité avec l'écart à la valeur de la France métropolitaine le plus important de tous les territoires bretons.

Indices comparatifs de mortalité par accidents de la circulation - Deux sexes
Période 2012-2016 - France métropolitaine = 100



Ecart à la valeur de la France métropolitaine

- Significativement supérieur
- Non significatif
- Significativement inférieur
- Non calculé : secret statistique

Sources : Inserm CépiDc, Insee, exploitation ORS Bretagne

● Une mortalité liée à l'alcool **supérieure de 69 %** à celle observée sur la même période (2012-2016) en France métropolitaine, avec une surmortalité de **+ de 75% chez les hommes**. REDON Agglomération fait partie des trois territoires bretons ayant les plus fortes surmortalités avec l'écart à la valeur de la France métropolitaine.

● Une mortalité liée au tabac **chez les femmes supérieure de 50 %** à celle observée sur la même période (2012-2016) en France métropolitaine.

D'une manière générale, la part de patients en Affection Longue Durée (ALD) est **significativement supérieure** sur le territoire de REDON Agglomération, comparée à l'échelle régionale et nationale. Entre 2006 et 2014, le taux d'incidence générale des ALD y évolue plus fortement chez les hommes (+9 points) que chez les femmes (+4 points). A contrario, l'évolution est plus légère à l'échelle de la Bretagne (+3 points pour les hommes et +2 points pour les femmes).

Indices comparatifs de nouvelles admissions en ALD - Deux sexes
Période 2012-2016 - France métropolitaine = 100



Ecart à la valeur de la
France métropolitaine

- Significativement supérieur
- Non significatif
- Significativement inférieur
- Non calculé : secret statistique

Sources : Inserm CépiDc, Insee, exploitation ORS Bretagne

Le diagnostic établi en préfiguration de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), indique une **forte prévalence du diabète (type 1 et type 2)** et des tumeurs malignes sur le territoire.

Une attention particulière est aussi à porter aux **affections psychiatriques de longue durée**, dont le taux est **supérieur à celui constaté à l'échelle des Pays-de-la Loire et de la France métropolitaine**, et égal à celui observé à l'échelle de la Bretagne. Ce constat est renforcé par l'analyse des traitements médicamenteux administrés après prescription médicale. En effet, la part de patients ayant initié un traitement par psychotrope, ou un traitement par benzodiazépine anxiolytique et hypnotique, est supérieure à celle constatée aux échelles régionales et nationale.

REDON Agglomération compte un taux de personnes prises en charge pour **maladie cardiovasculaire significativement supérieur** à la moyenne nationale.

Au-delà de ces données chiffrées, **le contexte sanitaire** de ces deux dernières années a eu le même impact sur le territoire qu'au niveau national. Ainsi, le site de Santé Publique France indique que « La crise sanitaire a eu un rôle de catalyseur des problèmes de santé mentale en France, mettant en exergue la nécessité de porter une attention spécifique à cette dimension. En effet, la propagation du virus s'est accompagnée d'une montée de l'inquiétude face à l'infection et de la mise en place de mesures restrictives sur le plan social, dimension essentielle du bien-être ».

De même, l'isolement, la baisse d'activité physique, l'augmentation du stress, l'ennui, l'organisation du travail à domicile couplée à la gestion de la vie familiale... sont autant de facteurs qui peuvent avoir un **impact sur la santé mentale**. Les travaux réalisés par le biais des enquêtes menées auprès de la population confirment le contrecoup des confinements sur l'accroissement de la **prévalence de troubles du sommeil, de symptômes anxieux, de symptômes dépressifs, ainsi que des symptômes persistants associés à un stress post-traumatique**. Ces augmentations ont été particulièrement observées chez les jeunes ainsi que chez des populations ayant un statut socio-économique modeste. **Les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux du territoire observent eux aussi cette augmentation des troubles anxieux, dépressifs notamment chez les jeunes du territoire.**

Enfin, **une personne sur 4 de + de 75 ans en France souffre d'isolement et le territoire de REDON Agglomération n'est pas épargnée**. L'isolement entraîne notamment des retards de prise en charge et d'accès aux droits, un manque de coordination dans les sorties d'hospitalisation.

L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE

La qualité de l'air (*extérieur et intérieur*), de l'eau, des sols tout comme le cadre de vie et la présence de nuisances (*sonores...*) ont un impact sur la santé. Cette préoccupation de santé publique se traduit notamment à travers les Plans Régionaux de Santé Environnement.

Le tableau ci-après présente les données de santé-environnementales mesurées sur le territoire ou à proximité. L'absence de données mesurées sur le territoire ne signifie pas une absence de pollution.

<p>Qualité de l'air extérieur</p>	<p>La qualité de l'air représente un enjeu sanitaire majeur compte tenu de la responsabilité de la pollution de l'air dans la prévalence des maladies cardio-respiratoires ou cérébrales et des cancers.</p> <p>Concernant les stations de mesure des polluants atmosphériques, une station existe en proximité immédiate de REDON Agglomération : la station de Guipry (à une trentaine de kilomètres de Redon) qui mesure les particules fines PM10 et PM2.5, le Dioxyde d'azote et l'Ozone.</p> <p>Les mesures de données de pollution sont toutes inférieures aux références réglementaires et recommandées, ne présentant ainsi pas de risques apparents sur la santé des habitants de REDON Agglomération. Cependant, la formation d'Ozone semble augmenter au fur et à mesure des années. De plus, les valeurs moyennes annuelles de PM10 augmentent légèrement ces dernières années, mais restent inférieures au seuil maximal recommandé par l'OMS ($20 \mu\text{g}/\text{m}^3$).</p> <p>La présence régulière des particules PM10 et PM2.5 à des taux supérieurs aux seuils recommandés, impacte négativement la santé des individus entraînant notamment des problématiques respiratoires.</p> <p>Leurs effets des pesticides sur la santé de la population générale sont encore mal connus.</p>
<p>Qualité de l'air intérieur</p>	<p>En raison des roches granitiques du Massif Armoricaïn, la région Bretagne est particulièrement concernée par l'irradiation de radon des sols, un cancérogène du poumon certain. Le territoire de REDON Agglomération est ainsi concerné par la concentration en radon : 23 communes sur 31 sont à potentiel radon de catégorie 3.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les communes du Morbihan : Allaire, Béganne, Les Fougerêts, Peillac, Rieux, Saint-Gorgon, Saint-Jacut-Les-Pins, Saint-Jean-La-Poterie, Saint-Vincent-Sur-Oust, ● Les communes de l'Ille-et-Vilaine : Bains-sur-Oust, Bruc-Sur-Aff, La Chapelle-de-Brain, Langon, Renac, Saint-Ganton, Saint-Just, Sainte-Marie, Sixt-sur-Aff, ● Les communes de Loire-Atlantique : Avessac, Conquereuil, Guémené-Penfao, Massérac, Pierric.

<p>Pollens allergisants</p>	<p>Le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA) s'appuie sur un réseau de sites de captures répartis sur l'ensemble de la France métropolitaine. En Bretagne, 5 sites sont recensés : Brest, Dinan, Pontivy, Rennes et Saint-Brieuc.</p> <p>Au niveau capteur de Rennes, en 2019, les 3 plantes allergisantes ayant produit le plus de pollens sont respectivement le Bouleau (exposition en avril), le Chêne (début avril à mi-juin) et les Graminées (début avril à fin septembre).</p> <p>A noter cependant que la quantité de pollens produit par les plantes ne laisse pas présager de leur pouvoirs allergisants qui ne sont pas égaux, ainsi le Bouleau a un pouvoir allergisant moyennement fort (3/5) tandis que les Chênes et les Graminées ont un pouvoir allergisant plus faible (2/5).</p>
<p>Habitat indigne</p>	<p>En 2015, le taux de Parc Privé Potentiellement Indigne à REDON Agglomération est compris entre 5 et 7,5% de l'ensemble des résidences principales du parc privé, et est supérieur à l'indice régional breton qui est de 4,1%.</p> <p>« L'habitat indigne recouvre les logements insalubres ou dangereux, qui peuvent présenter des risques pour la sécurité physique : chute, électrocution, incendie... ainsi que pour la santé : intoxication au monoxyde de carbone (liée au dysfonctionnement du chauffage), saturnisme (lié à la présence de peintures au plomb dégradées), allergies et problèmes respiratoires (liés à l'humidité ou au froid) ». (Aide à la réalisation d'un diagnostic local en santé environnement, ARS - PRSE 2017 - 2021).</p>
<p>Pollution sonore</p>	<p>Les cartes de bruits des départements de Morbihan, de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Atlantique, permettent de juger de la problématique du bruit sur l'agglomération : on observe une nuisance liée au bruit principalement en rapport avec les axes routiers qui traversent l'agglomération.</p> <p>Cette pollution sonore est relativement importante puisque tout le long de ces axes, elle est comprise entre 70 et 76 décibel pondéré A (dBA) de 6h à 22h et de 65 à 71 dBA de 22h à 6h.</p> <p>Le reste de l'agglomération semble épargné par cette problématique, cependant il faut noter que des riverains vivent dans des communes en bordure ou traversées par ces axes et sont donc concernés par cette problématique (la largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure pour la catégorie 3 est de 100m).</p> <p>« Les bruits de l'environnement, générés par les routes, les voies ferrées et le trafic aérien au voisinage des aéroports ou ceux perçus au voisinage des activités industrielles, artisanales, commerciales ou de loisir, sont à l'origine d'effets importants sur la santé des personnes exposées. La première fonction affectée par l'exposition à des niveaux de bruits excessifs est le sommeil ». (Source : Plan Prévention du bruit dans l'environnement de l'Ille-et-Vilaine).</p>
<p>Qualité des sols</p>	<p>Le territoire de REDON Agglomération est marqué par la prégnance d'espaces naturels et agricoles qui occupent 82,6% de sa surface.</p> <p>La part des surfaces bio représente 22,1 % de la surface agricole de l'EPCI, ce qui correspond à 24,7% de fermes engagées en bio, positionnant REDON Agglomération au 1^{er} rang à l'échelle du département d'Ille-et-Vilaine.</p>
<p>Moustiques tigres</p>	<p>Si la Bretagne, et plus précisément l'Ille-et-Vilaine, ne sont pas concernées à l'heure actuelle, la Région des Pays-de-la-Loire est concernée par l'installation du moustique tigre, notamment en Vendée, Maine-et-Loire et Loire-Atlantique.</p>

Le questionnaire à destination des habitants indique que la santé environnementale est pour les répondants le deuxième enjeu prioritaire du territoire (32%).

Pour illustrer ce constat, à la question « Pensez-vous que l'environnement a un effet sur votre santé et celle de votre entourage ? », **96% des habitants pensent effectivement que l'environnement a un effet sur la santé.**

Plus précisément, les thématiques environnementales qui présentent un risque élevé (*très élevé/plutôt élevé*) selon les habitants, sont :

- Les pesticides ;
- Les ondes électromagnétiques ;
(*utilisation des téléphones portables, le Wifi, les antennes de téléphonie mobile*) ;
- Le changement climatique.

Par ailleurs, les répondants au questionnaire semblent plutôt satisfaits de leur cadre de vie (*le logement, le quartier, les activités de loisirs, l'emploi et les activités principales*).

Toutefois, concernant l'adaptation des logements aux personnes en situation de perte d'autonomie, les acteurs observent :

- Un manque d'adaptation des logements occupés à la perte d'autonomie (*manque d'anticipation ou de financement*).
- Un manque de logements intermédiaires mixant logements et services pour les personnes âgées en début de perte d'autonomie ou souhaitant anticiper cette évolution.

Sur quels leviers peut-on agir dans le cadre du CLS ?

Les questions de santé-environnementales s'inscrivent à l'échelle territoriale au sein d'enjeux plus larges que ceux d'un CLS. Ainsi, le Programme Alimentaire de Territoire, le Schéma directeur Vélo, le Programme Local de l'Habitat, la démarche d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territoire contribuent à améliorer l'environnement et son impact sur la santé des habitants.

Afin de potentialiser cet impact, des actions seront portées à la fois par le CLS 2 et ses autres politiques locales. Elles concernent les mobilités actives, les aménagements favorables à la santé, l'alimentation durable, la qualité de l'air intérieur, le parcours résidentiel et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

L'OFFRE ET L'ACCÈS AUX SOINS

Les **services de santé de proximité** concernent sur le territoire :

- L'offre de ville

L'offre est en **tension** concernant la **médecine générale** (*la quasi-totalité du territoire est classée en zone d'intervention prioritaire*), la **médecine spécialisée** (*cardiologue, gastro-entérologue, radiologue, rhumatologue, dentiste, pédiatre, pédopsychiatre, psychiatre, dermatologie, gynécologie*), les **masseurs-kinésithérapeute**. Toutefois, **l'exercice coordonné se développe** sur l'ensemble du territoire sous différentes formes (*Centre de santé polyvalent, Centre de santé communautaire, Equipes de soins primaires, Maison de Santé Pluri-professionnel*), contribuant à faciliter l'organisation des soins. Ajouté à la création récente d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (*CPTS du Pays de Redon*) reconnue pour son dynamisme, cela contribue à renforcer l'attractivité professionnelle du territoire. **Un dispositif pilote (AccèsS)** a notamment démarré en juin 2022 afin d'organiser la prise en charge des soins urgents non programmés et de faciliter l'orientation des habitants à la recherche de médecins traitants.

Le Centre Médico Psycho-Pédagogique (*CMPP*) de Redon, suivant les tendances observées à l'échelle nationale d'engorgement de la pédopsychiatrie, connaît des délais d'attente conséquents : **en mars 2021 le délai était de 12 à 14 mois pour une prise en charge par le CMPP et de 18 à 20 mois pour une prise en charge spécifique par la psychomotricienne. Plus de 200 enfants sont sur liste d'attente.** L'ouverture à l'automne 2022 du Point Accueil Ecoute Jeunes (*PAEJ*) du Pays de Redon, ainsi que l'ouverture d'une antenne du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce de Rennes (*CAMSP*), et l'arrivée d'une psychiatre en libérale, devrait permettre de soulager en partie cette tension.

- L'offre hospitalière

Le Centre Hospitalier Intercommunal Redon Carentoir, à la faveur d'un **partenariat avec le CHU de Rennes** qui se renforce continuellement, étoffe peu-à-peu son offre de consultations externes. Toutefois, les délais d'attente moyens pour une consultation en médecine spécialisée au centre hospitalier sont aussi longs que ceux observés chez les spécialistes libéraux, contraignant **ainsi les habitants du territoire à se déplacer à l'extérieur de REDON Agglomération.**

Le CHIRC s'est néanmoins doté de dispositifs innovants en déployant la logique du « aller vers » et du « faire avec » via une équipe mobile de psychiatrie précarité (*EMPP*). Celle-ci assure le lien entre les personnes en situation de précarité sanitaire et les partenaires sociaux, médico-sociaux et sanitaires du territoire.

De plus, une organisation spécifique a été mise en place avec la CPTS du Pays de Redon afin de pouvoir orienter des patients venant aux urgences vers les médecins généralistes lorsque cela est pertinent.

L'offre de soins est géographiquement peu accessible à une partie de la population et le déficit de professionnels libéraux oblige les habitants de REDON Agglomération à se tourner vers d'autres services (*le centre hospitalier de Redon-Carentoir*) et d'autres territoires de l'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et de la Loire-Atlantique, sous réserve que l'état de santé et la capacité de mobilité des habitants le permettent.

Ainsi, en raison de l'absence de certaines professions libérales sur l'EPCI, les habitants les plus mobiles ont un trajet d'en moyenne 30 à 60 minutes pour avoir accès aux spécialités manquantes telles que la pneumologie, la dermatologie, la psychiatrie et la pédiatrie (*Cartosante, 2019*).

Plus spécifiquement des difficultés d'accès aux soins des personnes atteintes de handicap moteur ont également été soulignées, en raison de locaux, de services et de voiries parfois inadaptés. Le souhait d'une cartographie des services accessibles aux personnes en situation de handicap a été évoqué.

L'offre sociale, médico-sociale et sanitaire

Un certain nombre d'éléments fragilisent l'accompagnement du vieillissement de la population et le maintien à domicile :

- La **pratique de visites à domicile en déclin** en raison de la fragilité de la démographie médicale (*médecine générale, masseurs-kinésithérapeutes*) ;
- En aval des hospitalisations est constaté par les acteurs du territoire **un manque de coordination lors des sorties d'hospitalisation** et un **besoin** de plus en plus ressenti de **structures d'aval** ;
- Une fragilisation du secteur médico-social (*SAAD, SIAAD, EHPAD*), se recoupant avec le constat national du **manque d'attractivité des filières des services d'aide et d'accompagnement à domicile** (*difficultés de recrutement, conditions de travail difficiles...*) ;
- Un glissement des tâches : les IDE libérales ou les aides-soignantes en SSIAD ne peuvent assurer par manque de temps tous les soins d'hygiène. Ceux-ci sont alors effectués par les aides à domicile **au détriment d'autres activités d'accompagnement**. Par ailleurs, le remboursement des actes n'est pas le même s'ils sont effectués par une aide-soignante (*prise en charge CPAM*) que par une aide à domicile (*usager avec potentiellement une prestation*)
- Les acteurs expriment le **besoin de développer des offres de répit** (*relayage à domicile ou à l'extérieur*) et l'accompagnement des aidants en début de parcours. Il existe actuellement des plateformes ciblées sur la perte d'autonomie (*une dans le 35 et le 56 portée par l'Assad et une dans le 44 portée par Alfa répit*). Dans le 44, l'ADMR voudrait proposer une plateforme de répit pour tout type de handicap.

Toutefois, le territoire bénéficie de deux dispositifs structurants :

- un Centre de Coordination et d'Information Locale (*CLIC de REDON Agglomération*) proposant de l'information mais aussi un accompagnement global des usagers ;
- une antenne du Dispositif d'Appui à la Coordination de Haute-Bretagne (*DAC*) créée à l'été 2022.

Sur quels leviers peut-on agir dans le cadre du CLS ?

En collaboration avec les acteurs du territoire et notamment la faculté de Médecine de Rennes, et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Pays de Redon, un Plan d'action territorial pour l'amélioration de l'offre de soins a été initié et animé depuis 2021 par le service ATS de REDON Agglomération. Trois actions identifiées dans ce plan sont intégrées au CLS 2 pour agir sur des facteurs d'installation pour les professionnels de santé :

- Valoriser les atouts du territoire tant d'un point de vue professionnel que sur le cadre de vie
- Renforcer l'accueil des étudiants et des nouveaux professionnels de santé
- Promouvoir les métiers de la santé auprès des jeunes du territoire

Enfin, il s'agira d'identifier et d'expérimenter un ou plusieurs dispositifs de mobilité pour l'accès aux soins.

Quels autres leviers hors du CLS peuvent être actionnés pour agir sur l'offre de soins sur le territoire ?

- Soutenir les zonages des professionnels de santé adaptés aux réalités du terrain pour rendre le territoire attractif pour l'installation de nouveaux professionnels de santé.
- Soutenir le Centre Hospitalier Intercommunal de Redon-Carentoir

Les comportements et habitudes de vie

Les acteurs du territoire ont fait part de plusieurs constats :

- Chez les jeunes enfants et enfants : des **comportements alimentaires défavorables à la santé** (*dédoublément du goûter, aliments industriels et transformés, méconnaissances des portions recommandées, etc.*), une **exposition excessive aux écrans** dès la petite enfance, ce qui a notamment des conséquences sur le **sommeil** de l'enfant ainsi que sur sa **socialisation** en groupe, et **l'activité physique**.

- Chez les adolescents et jeunes adultes : **l'utilisation concomitante de plusieurs produits** est un phénomène de plus en plus répandu chez les jeunes, et dès l'adolescence (*alcool, tabac et cannabis*). **Des problématiques d'hygiène corporelle, de mauvaise alimentation et d'une identité qui se construit sous l'influence de la pornographie, des réseaux sociaux et des substances addictives** ont été signalées. La sortie du système scolaire marque aussi **l'arrêt de l'activité physique** et constitue un point de fragilité.

- Chez les personnes en situation de perte d'autonomie (*personnes âgées et les personnes en situation de handicap*) : certains acteurs ont pointé un risque de plus en plus accru de **conduites addictives**.

Sur quels leviers peut-on agir dans le cadre du CLS ?

Un plan d'actions Santé Bien Etre pour les enfants et les jeunes du territoire va être initié. L'objectif étant de fédérer les acteurs jeunesse, les collectivités ayant la compétence jeunesse et de s'appuyer sur la participation des jeunes pour construire et mettre en œuvre des actions structurantes en prévention et promotion de la santé.

Le recours aux soins, aux droits et aux dispositifs de prévention

Le tableau ci-après synthétise les **dispositifs de prévention pour lesquels un faible recours** a été identifié selon les catégories d'âges. Ce faible recours peut être lié à plusieurs facteurs : une difficulté d'accès ou une méconnaissance des offres de prévention, de l'importance de recourir au dépistage ou à la vaccination pour prévenir ou prendre en charge précocement certaines pathologies, un découragement face aux délais d'attente en cas de nécessité d'une prise en charge à l'issue du dépistage, une inquiétude à l'annonce possible de résultats positifs lors de dépistage...

<p>Jeunes enfants et enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Taux de participation à l'Examen Bucco-Dentaire plus faible sur le territoire de REDON Agglomération qu'au niveau départemental (<i>mais supérieur à la moyenne nationale</i>) 72,5% contre 77,9% (35), 78,4% (44) et 74% (56). ● Moindre couverture vaccinale par le vaccin contre la Rougeole Oreillons Rubéole (ROR) et la méningocoque C sur REDON Agglomération que les taux départementaux : ROR : 82,3% contre 87,2% (35), 86,9% (44) et 84,1% (56) ; M-C : 94,6% contre 97,2% (35), 96,8% (44) et 96,7% (56). ● Sous-utilisation et méconnaissance des services de la PMI par le grand public, et notamment des actions de prévention universelle qu'elle porte et son intervention très précoce, notamment périnatale.
<p>Adultes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Le taux de dépistage du cancer du col de l'utérus, s'élève à 53%, inférieur aux taux observés à l'échelle des départements, des régions et de la France métropolitaine.
<p>+ de 50 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Le taux de dépistage du cancer du sein des femmes de 50 à 74 ans est de 60,9%, taux inférieur aux taux départementaux, régionaux et nationaux. ● Le taux de dépistage du cancer colorectal s'établit à 32%. Il est inférieur aux taux départementaux observés en Ile-et-Vilaine (40,1%) et en Loire-Atlantique (34,9%), ainsi qu'aux taux régionaux en Bretagne (32,8%) et dans les Pays de la Loire (35,5%). Il est légèrement supérieur au taux du Morbihan (31,1%) et au taux moyen en France métropolitaine (28,7%). ● Le taux de vaccination contre la grippe saisonnière de la population de plus de 65 ans est de 51,1%. Ce taux est inférieur à l'ensemble des taux observés dans les départements d'Ile-et-Vilaine (56,7%), du Morbihan (56,5%) et de Loire-Atlantique (58,8%), dans les régions Bretagne (58,3%) et Pays de la Loire (56,5%), ainsi qu'en France métropolitaine (54,4%).

Concernant le **recours aux droits**, le taux d'adhésion relativement faible à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS), et un taux de pauvreté relativement élevé, interroge sur un **possible non recours à la CSS** sur REDON Agglomération.

En effet, en 2020, 6,5% de la population de REDON Agglomération est couverte par la Complémentaire Santé Solidaire (CSS), soit un taux inférieur à ceux d'Ile-et-Vilaine (7,1%), Loire Atlantique (7%) et en Pays-de-la-Loire (6,9%), France (10,1%). Le taux moyen observé dans le Morbihan est de 5,8%, le taux moyen breton atteint 6,4%.

De plus, des **problématiques d'ouverture des droits** en raison du manque d'information ou d'accompagnement **en particulier chez les jeunes adultes, les personnes âgées isolées et personnes en situation de précarité** ont été repérées par les acteurs.

Par ailleurs, **les personnes en situation de vulnérabilité**, à difficultés égales dans les parcours d'accès aux **soins** et aux **droits et aux dispositifs de prévention**, y recourent de façon moindre que d'autres publics, leur situation de vulnérabilité influençant leur capacité et/ou volonté à s'inscrire dans une telle démarche.

Sur quels leviers peut-on agir dans le cadre du CLS ?

Concernant le recours aux dispositifs de prévention, une action va être déployée afin de soutenir localement les campagnes de dépistages des cancers.

Concernant le recours aux droits, une expérimentation « Territoire 100% recours aux droits » va être lancée.

Concernant les publics en situation de vulnérabilité, deux expérimentations vont être menées pour soutenir les dynamiques individuelles de recours aux soins, aux droits, à la prévention mais aussi à l'emploi, à la formation, la scolarité :

- Une stratégie d'aller-vers pour capter les publics éloignés
- Une stratégie pour faciliter l'accès aux soins des jeunes éloignés de la prévention et promotion de la santé et en souffrance psychique

Concernant l'accès aux soins, aux droits et à la prévention, une action visera à identifier et expérimenter un ou plusieurs dispositifs de mobilité pour l'accès aux soins.

L'offre de prévention collective

L'offre de prévention collective présentée ici concerne la **prévention primaire** (*en amont de la maladie*) et **secondaire** (*repérage, dépistage de la maladie*).

L'offre du territoire est dynamique, portée par une **multitude d'acteurs** : la CPTS du Pays de Redon, les structures de santé (*Association SenS à Langon, Centre de santé d'Allaire...*), le CSAPA, la Mission Locale, le CLIC, Liberté Couleurs, l'Office Territorial des Sports du Pays de Redon, Association France addictions, l'association Du Pain sur la Planche, la Maison de la nutrition et du diabète, La Fédé en Pays de Vilaine, l'association La Bicoque (*Groupe d'entraide mutuelle*), la Maison d'Accueil du Pays de Redon (*MAPAR*), les établissements scolaires etc.

Pour autant, **la moitié** des acteurs en santé interviewés par questionnaire pensent que les actions de prévention actuellement déployées sur le territoire sont **insuffisantes et notamment concernant la promotion de la santé mentale, les conduites addictives et la nutrition**. De plus, plusieurs acteurs font remonter leurs **difficultés à bénéficier de financement pérennes et/ou à la hauteur des besoins nécessaires** pour mener les actions de prévention dans des conditions optimales. Le critère d'action expérimentale ou innovante souvent posé dans les appels à projets interroge les possibilités de sécuriser dans le temps des actions qui fonctionnent mais qui nécessitent toujours d'être soutenues par les institutions.

L'offre de prévention collective s'inscrit souvent dans un cadre plus large de collaboration, c'est-à-dire à l'échelle d'un réseau, d'un dispositif, d'une coopération locale

ou simplement d'un groupe de travail ou d'un COPIL, qui favorise la mise en réseau et l'interconnaissance des acteurs : Coopération MONALISA, programme coordonné par le CLIC d'actions collectives pour prévenir la perte d'autonomie, le collectif du Pays de Redon pour les Semaines d'Information sur la Santé Mentale, le réseau Périnatalité, la COPAS, Commissions Prévention du Projet de santé de la CPTS du Pays de Redon, groupes de travail du CLS...

Les acteurs sont plutôt satisfaits de la dynamique partenariale et du travail collectif amorcé sur le territoire. Certains soulignent néanmoins la **nécessité de mieux cadrer et coordonner, de manière plus stratégique et transversale, ces initiatives.**

Enfin, il apparaît que si les événements de prévention et promotion de la santé (PPS) ont, avec le premier CLS, gagné en visibilité auprès des acteurs de la prévention et promotion collective. **Une faible visibilité est en revanche prégnante chez les acteurs de la prévention individuelle** qui ne contribuent pas aux actions collectives de PPS.

Ainsi les professionnels de santé, du médico-social, du social, les élus, les agents de premier accueil gagneraient à bénéficier d'un **outil** leur permettant d'avoir une meilleure connaissance des animations, événements de PPS, **pour mieux orienter les patients ou les usagers qu'ils accompagnent.**

Sur quels leviers peut-on agir dans le cadre du CLS ?

Les actions du CLS vont dans leur ensemble enrichir l'offre de prévention collective du territoire. Par ailleurs, les référents des différents réseaux / dispositifs / groupes de travail... ont confirmé lors de l'élaboration du CLS 2 leur volonté de favoriser l'interconnaissance et l'articulation entre eux. Pour se faire, un objectif méthodologique a été identifié et des outils seront créés pour y répondre : co-construire une stratégie commune entre les différents dispositifs / réseaux du territoire pour optimiser l'orientation et l'accompagnement des habitants en prévention et promotion de la santé.

Quels autres leviers hors CLS sont à mobiliser pour soutenir l'offre de prévention collective sur le territoire ?

- Du fait de la multitude des dynamiques sur le territoire, le CLS n'est en aucun cas une cartographie représentative de toutes les actions de prévention. Il est important que celles qui ne figurent pas dans le CLS 2 puissent bénéficier de soutien pour continuer à exister.
- Les indicateurs de santé du territoire montrent également l'importance de renforcer l'offre de prévention de droit commun, notamment les dépistage systématiques.

L'organisation des parcours de prévention

La prévention individuelle par les acteurs du premier recours est quant à elle limitée par les tensions sur l'offre de soins, par manque de temps et de relais pour la prise en charge en aval.

De plus, les acteurs du territoire ont mis en perspective des difficultés dans certains parcours de prévention :

- L'ensemble des acteurs de la petite enfance déplorent conjointement des retards dans le dépistage et le diagnostic des troubles du développement du jeune enfant,

- Pas ou peu d'actions systématiques de repérage précoce des fragilités (*dont l'isolement*) qui permettraient d'avoir un effet préventif sur la perte d'autonomie en généralisant de façon systématique des tests et en organisant de la mise en relais des acteurs locaux,

- Lors du passage à la retraite des personnes en situation de handicap l'accompagnement éducatif est relayé par un accompagnement médico-social, ce qui nécessite une adaptation des structures concernées,

- Les dépistages tardifs et les retards de prise en charge de certaines pathologies, et en particulier les cancers, sont observés et se généralisent de manière inquiétante - la situation est par ailleurs accentuée par la crise sanitaire,

Par ailleurs, la nouvelle stratégie nationale de prévention du suicide, intégrant la formation et l'animation d'un réseau de sentinelles (*tout public désireux de s'inscrire dans une démarche de prévention du suicide*), nécessite une coordination avec les différents acteurs intervenant dans le parcours de prévention du suicide.

Sur quels leviers peut-on agir dans le cadre du CLS ?

Dans un premier temps, les actions du CLS vont être ciblées sur l'amélioration des parcours de prévention en lien avec les troubles du développement des enfants, l'isolement des personnes âgées, et le suicide.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L.1435-1 ;

VU l'adoption du Projet Régional de Santé (PRS) en date du 29 juin 2018 pour la Bretagne et en date du 18 mai 2018 pour les Pays de la Loire ;

VU la note de cadrage relative à l'élaboration d'un second CLS signé par les ARS Pays de la Loire, Bretagne et Redon Agglomération le 24 mars 2020 ;

VU la délibération n° CC/2022/144 du conseil communautaire en date du 28 novembre 2022 approuvant et validant la signature du présent contrat ;

Vu la délibération n° 22_0102_08 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne en date du 12 décembre 2022 approuvant et validant la signature du présent contrat ;

VU la délibération de la commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine en date du 5 décembre 2022 approuvant et validant la signature du présent contrat ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE

Le Contrat Local de Santé du Pays de Redon couvre le territoire de REDON Agglomération.

Celui-ci s'étend sur deux régions (*Bretagne et Pays de la Loire*) et trois départements :

Ille-et-Vilaine (12 communes), Morbihan (11 communes), Loire-Atlantique (8 communes).



Il pourra, le cas échéant, par décision commune et en fonction des besoins, être étendu par voie d'avenant, à d'autres communes ou communautés de communes souhaitant s'engager dans cette démarche. Cette participation pourra intervenir dans le cadre de fiches actions mutualisées.

ARTICLE 2 : LES SIGNATAIRES

Art.2- alinéa 1 : Conformément à l'article L1434-17 du Code de la Santé Publique, le présent contrat est conclu entre :

- REDON Agglomération représenté par le Président,
Monsieur Jean-François MARY

Et

- L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, représentée
par le Directeur Général, Monsieur Jean-Jacques COIPLÉ

Et

- L'Agence Régionale de Santé Bretagne, représentée
par la Directeur Général, Monsieur Stéphane MULLIEZ

Art.2-alinéa 2 : Sont également signataires du présent contrat :

- Le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,
- Le conseil régional de Bretagne,
- La Préfecture d'Ille-et-Vilaine, représentée par la sous-préfecture de Redon
- Les CPAM d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan,
- L'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine
- La MSA Portes de Bretagne

ARTICLE 3 : DURÉE ET RÉVISION DU CLS

Le Contrat Local de Santé entre en vigueur dès la signature des parties citées dans l'alinéa 1 de l'article 2 du présent contrat, pour une durée de **5 ans**.

Au cours de ces 5 années, le CLS peut être révisé ou modifié par voie d'avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties citées dans l'alinéa 1 de l'article 2 du présent contrat.

Si un nouveau Projet Régional de Santé (PRS) est adopté avant l'échéance du présent contrat, une révision obligatoire du CLS aura lieu, afin de s'assurer de sa conformité avec les nouvelles orientations régionales. Cette révision pourra donner lieu, si nécessaire, à l'adoption d'un avenant au CLS.

ARTICLE 4 : OBJET DU CLS

Le Contrat Local de Santé du Pays de Redon se décline en deux volets :

1. Un volet **Dispositif** visant à améliorer la coordination et la proximité entre les institutions et les acteurs du territoire, comportant 4 objectifs méthodologiques et 4 actions-outils. Les outils sont détaillés dans l'annexe 1, *le Cahier des objectifs méthodologiques et des actions-outils*.

2. Un volet **Programme d'actions du CLS** construit autour 3 axes prioritaires et 14 actions. Une attention particulière a été accordée, au-delà de la pertinence de l'action menée, à la plus-value qu'il y a pour chaque action à intégrer le CLS : faciliter le déploiement au niveau des communes, impliquer les habitants, s'inscrire davantage dans une démarche partenariale ou bien dans une vision transversale de la santé. Les actions sont détaillées dans l'annexe 2, *le Cahier des actions*.

VOLET DISPOSITIF : 4 OBJECTIFS MÉTHODOLOGIQUES DU CLS ET LES OUTILS DÉDIÉS

Le premier objectif concerne tous les acteurs du territoire :

OBJECTIF MÉTHODOLOGIQUE 1

Co-construire une stratégie commune entre les différents dispositifs / réseaux du territoire pour optimiser l'orientation et l'accompagnement des habitants en prévention et promotion de la santé.

Action-Outil A : Promouvoir les dispositifs et actions du territoire	
Description	Pilotes
Développer la communication autour de la création de plaquette présentant les différents dispositifs / réseaux, d'un fil d'actualités commun, d'un outil web et d'une programmation coordonnée des formations.	Agence départementale des Pays de Redon et Vilaine, CPTS du Pays de Redon, DAC'TIV (<i>Dispositif d'Appui à la Coordination en Ille-et-Vilaine</i>), REDON Agglomération (<i>Service ATS</i>).

Les trois autres objectifs concernent plus précisément les **pilotes et partenaires des actions du CLS** :

OBJECTIF MÉTHODOLOGIQUE 2

Faciliter l'implication des 31 communes de REDON Agglomération dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions du CLS.

Action-Outil B : Structurer la mobilisation des communes et les temps d'échanges	
Description	Pilotes
Création d'un annuaire d'élus référents, organisation de temps partagés de co-construction des actions en inter-commissions santé communales et de présentation de projets auprès des DGS.	REDON Agglomération - Service Animation territoriale de santé (<i>ATS</i>) en lien avec la Commission Santé Autonomie.

OBJECTIF MÉTHODOLOGIQUE 3

S'assurer que les projets du CLS atteignent les publics les plus éloignés de la PPS (*Prévention et Promotion de la Santé*) en termes de repérage, d'accessibilité et d'attractivité des actions.

Action-Outil C : Développer une stratégie « d'aller vers » pour capter les publics éloignés	
Description	Pilotes
S'appuyer sur des espaces du territoire n'ayant pas vocation à faire du soin ou de la prévention pour leur permettre de devenir des espaces de sensibilisation aux questions de santé. Ces espaces pourront accueillir des ateliers, d'expression orale, pour soutenir les dynamiques individuelles de recours aux soins et aux droits.	Association La Bicoque, Tiers-Lieu Le Parallèle (<i>La Fédé</i>), REDON Agglomération (<i>Conservatoire Le 7 et le service ATS</i>).

OBJECTIF MÉTHODOLOGIQUE 4

Soutenir l'implication d'habitants dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des actions du CLS.

Action-Outil D : Construire une stratégie de mobilisation et d'accompagnement des habitants	
Description	Pilotes
Outiller les pilotes et partenaires des actions notamment par des outils de communication, des formations, des retours d'expériences et accompagner les habitants dans leur implication.	Conseil de développement, REDON Agglomération (<i>Le Service ATS</i>).

LES AXES PRIORITAIRES, PROJETS ET ACTIONS DU CLS

Il se décline autour de 3 axes prioritaires :

AXE PRIORITAIRE 1

Promouvoir des milieux et cadres de vie favorables à la santé.

Promouvoir des aménagements et habitats favorables à la santé	
Description	Pilotes
Action 1.1 : Développer une dynamique d'information, sensibilisation, et partage d'expérience à l'échelle des communes du territoire pour favoriser la prise en compte de la santé dans les aménagements.	REDON Agglomération-Service Animation territoriale de santé (ATS).
Action 1.2 : Promouvoir la qualité de l'air intérieur, avec une focale particulière sur la prévention des risques liés au radon.	REDON Agglomération-Services Habitat et ATS.
Action 1.3 : Accompagner le changement des modes de vie vers les mobilités actives.	REDON Agglomération-Service Mobilités.
Promouvoir l'intégration d'enjeux de santé à travers l'alimentation durable et l'activité physique	
Action 1.4 : Promouvoir la nutrition, l'alimentation durable, la sécurité alimentaire, la santé-environnement, la biodiversité et l'activité physique à travers les jardins partagés, collectifs et individuels.	REDON Agglomération-Services Economie Sociale et solidaire et ATS.
Action 1.5 : Développer un programme de sensibilisation à l'alimentation durable pour les scolaires (CE 1- CE2-CM1-CM2) prenant en compte les enjeux de nutrition.	REDON Agglomération-Service Economie Sociale et solidaire.

AXE PRIORITAIRE 2

Renforcer l'accès aux soins

Favoriser l'installation durable de nouveaux professionnels de santé sur le territoire	
Actions	Pilotes
Action 2.1 : Faire connaître le territoire et ses atouts auprès des étudiants et professionnels de santé bretons ou ligériens en recherche d'un territoire d'installation.	REDON Agglomération (Le Service ATS).
Action 2.2 : Accueillir et accompagner opérationnellement les étudiants en stage et les nouveaux professionnels de santé sur le territoire.	CPTS Pays de Redon - REDON Agglomération (Le Service ATS).
Action 2.3 : Promouvoir les métiers de la santé auprès des jeunes du territoire.	CPTS Pays de Redon - REDON Agglomération (Le Service ATS).
Expérimenter de nouvelles stratégies d'intervention en faveur de l'accès aux soins, aux droits et à la prévention et promotion de la santé	
Action 2.4 : Démarrer une expérimentation « Territoire 100% recours aux droits ».	CPAM 35 - Centre Départemental d'Action Sociale du Pays de Redon - REDON Agglomération (Le Service ATS).

Action 2.5 : Identifier et expérimenter un dispositif ou plusieurs dispositifs de mobilité pour l'accès aux soins.	REDON Agglomération (Le Service ATS et le Service Mobilités).
Action 2.6 : Expérimentation d'une stratégie pour faciliter l'accès aux soins des jeunes éloignés de la PPS et en souffrance psychique.	La Fédé - Tiers Lieu

AXE PRIORITAIRE 3
Optimiser les parcours de prévention

Favoriser le repérage, l'orientation et le dépistage de problématiques de santé prioritaires sur le territoire	
Actions	Pilotes
Action 3.1 : Développer une stratégie concertée et durable pour soutenir les programmes de dépistage des cancers et de vaccination contre le papillomavirus sur le territoire.	CPTS du Pays de Redon – REDON Agglomération (Le Service ATS).
Action 3.2 : Mettre en place des formations de prévention du suicide et animer un réseau de sentinelles à l'échelle du territoire.	REDON Agglomération (Le Service ATS, ARS 44 et 35, MSA Loire-Atlantique et MSA Porte de Bretagne).
Action 3.3 : Animer une dynamique de prévention autour des besoins de l'enfant et de ses parents en lien notamment avec la stratégie nationale des 1000 premiers jours.	CPTS du Pays de Redon – REDON Agglomération (Le Service Petite Enfance).

En complément, des pistes de travail seront explorées au cours du CLS.

AXES DE TRAVAIL
Impulser de nouvelles dynamiques structurantes en prévention et promotion de la santé

Pistes de travail	Pilotes
Elaborer et mettre en œuvre un Plan santé bien-être pour les enfants et les jeunes du territoire.	REDON Agglomération (Le Service ATS).
Améliorer le parcours résidentiel en sensibilisant à l'adaptation au vieillissement pour l'habitat privé et en accompagnant la diversification des services et habitats intermédiaires pour les seniors.	REDON Agglomération (CLIC).
Accompagner les communes dans la lutte contre l'isolement des seniors en améliorant le repérage des situations et en renforçant l'offre de service.	REDON Agglomération (CLIC).
Développer et rendre accessible l'offre d'activité physique et sportive favorable à la santé.	Maison Sport Santé - Office territorialisé des sports - CPTS du Pays de Redon.
Envisager la création d'un Conseil Local de Santé Mentale.	Centre Hospitalier Intercommunal Redon-Carentoir et REDON Agglomération (Le Service ATS).

ARTICLE 5 : GOUVERNANCE DU CLS

Portage du CLS

Le CLS est co-porté par REDON Agglomération (*représentée par la Vice-Présidente*), l'ARS Bretagne et l'ARS Pays de la Loire (*représentée par la direction de la DD35 et de la DT44*).

Ce portage est assuré à travers deux instances se réunissant autant de fois que nécessaire :

- **Le Comité de suivi** : composé de la Responsable du service Animation Territoriale de Santé / coordinatrice du CLS du Pays de Redon, de la Chargée mission CLS - ARS DD35 et de l'Animatrice Territoriale de Santé - ARS DT44.
- **Le Comité de suivi stratégique** : composé des techniciennes du Comité de suivi, de leurs directrices / directeurs et de la Vice-Présidente et de trois élus membres de la Commission Santé-Autonomie de REDON Agglomération.

Le Comité de pilotage

Co-présidé par les porteurs du CLS, il se réunit au minimum une fois par an autour des missions suivantes :

- **Suivi** de l'avancée du CLS et de son **évaluation** périodique.
- Intégration de **nouveaux projets et/ou actions, de nouveaux membres** du COPIL.
- Construction et suivi des **engagements des signataires** du CLS.
- Garantie de la **cohérence entre les politiques** territoriales de santé et les priorités départementales, régionales et nationales en matière de santé.

Il rassemble les institutions suivantes :

- Le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, représenté par le Conseiller départemental.
- Le conseil régional de Bretagne, représenté par le Conseiller régional référent pour le territoire de REDON agglomération.
- La Préfecture d'Ille-et-Vilaine, représentée par le Sous-Préfet de Redon.
- Les CPAM d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, et de Loire-Atlantique, représentées par la Directrice Adjointe en charge de la Direction des solidarités d'Ille-et-Vilaine.
- La MSA Portes de Bretagne, représentée par le Président du comité local de la MSA du canton de Redon.
- L'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine, représentée par l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Redon.

La quasi-totalité des institutions membres du COPIL est également signataire du CLS.

Trois autres **acteurs du territoire** sont membres du Copil :

- Le Centre Hospitalier Intercommunal Redon-Carentoir, représenté par son Directeur.
- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays de Redon, représentée par son Président ou sa Vice-Présidente.
- Le Conseil de développement, représenté par deux de ses co-présidents.

Le comité technique

Le comité technique est composé des référents techniques des institutions membres du COPIL. Il a pour missions :

- Préparation des séances et suivi des décisions du COPIL.
- Organisation de rencontres coordonnées autour de projets du territoire.

Il accueille également des référents techniques d'institutions non membres du COPIL tel que le Conseil régional des Pays de la Loire et la MSA Loire-Atlantique - Vendée.

Les groupes de travail

Ceux-ci rassemblent les pilotes d'actions ou d'outils et leurs partenaires de travail. Ils sont chargés de la conception, mise en œuvre, suivi et évaluation des outils et actions du CLS.

ARTICLE 6 : L'INGÉNIERIE TERRITORIALE EN SANTÉ

L'ingénierie territoriale en santé, assurée par REDON Agglomération, se matérialise par une animation permanente à travers les missions suivantes :

- **Identification des enjeux et ressources en santé**
- **Mobilisation des acteurs au service de dynamiques locales et intersectorielles**
 - Mobiliser et animer les ressources et compétences nécessaires pour structurer des dynamiques locales, en impliquant l'ensemble des acteurs locaux : des acteurs de santé (*prévention, sanitaire, médico-social*), acteurs issus d'autres secteurs d'intervention, habitants, usagers et élus ;
 - Animer la réflexion locale pour faire émerger une stratégie territoriale de santé via un contrat local de santé, en associant les citoyens et usagers ;
 - Favoriser les partenariats, l'inter connaissance et la diffusion des bonnes pratiques.
- **Coordination du CLS**
 - Elaborer et coordonner le CLS en collaboration avec la délégation départementale ARS 35 et la délégation territoriale ARS 44 ;
 - Suivre le plan d'actions.
- **Accompagnement de projets locaux**
 - Proposer un soutien méthodologique et technique pour l'émergence, la conduite et l'évaluation de projets développés sur le territoire en matière de santé, notamment en prévention et promotion de la santé, dans le cadre du CLS ou non.
- **Sensibilisation, information et communication**
 - Sensibiliser les acteurs du territoire, dont les citoyens, aux enjeux de santé, contribuer au partage d'une culture commune sur les déterminants de la santé ;
 - Diffuser de l'information en matière de santé aux habitants et acteurs du territoire ;
 - Faire connaître et valoriser le dispositif CLS.

ARTICLE 7 : SUIVI ET D'ÉVALUATION DU CLS

Le présent contrat fera l'objet de points d'étape réguliers en Comité de Pilotage afin de rendre compte de l'avancement de la mise en œuvre du contrat et de son plan d'actions. Un rapport d'activité annuel assurera le bilan des indicateurs de suivi des fiches-action, mais également d'indicateurs concernant la gouvernance et le pilotage du contrat. Les données de suivi seront recueillies annuellement par la coordinatrice du CLS lors d'entretiens collectifs regroupant les pilotes d'actions d'un même projet, ceci afin d'éviter un fonctionnement en silos des actions.

Une évaluation globale sera réalisée à l'issue de la période des cinq ans du présent contrat, portant à la fois sur le processus de mise en œuvre du contrat et sur ses effets. Le protocole d'évaluation en annexe détaille la méthode, les outils, et les indicateurs de suivi et d'évaluation.

ARTICLE 8 : MODALITÉS DE COMMUNICATION

Il sera apposé sur chaque support de communication lié au CLS (*présentation globale, outils, actions*), un logo spécifique afin de mieux le mettre en valeur au quotidien, que ce soit auprès du tout public, des acteurs du territoire mais aussi des élus.

ANNEXES

- Cahier des actions-outils du CLS
- Cahier des actions du CLS
- Schéma de la gouvernance du CLS
- Protocole d'évaluation du CLS

SIGNATURES

le 14 décembre 2022

Jean-François MARY
Président
de REDON Agglomération



Stéphane MULLIEZ
Directeur Général
de l'Agence Régionale
de Santé Bretagne



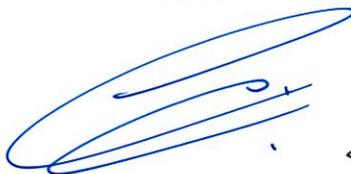
Nicolas DURAND
Directeur Général
par intérim
de l'Agence Régionale
de Santé Pays de la Loire



*Pour le Préfet d'Ille-et-Vilaine,
Préfet de la Région Bretagne,
représenté par*
Pascal BAGDIAN
le sous-préfet de Redon



Loïc CHESNAIS-GIRARD
Président
de la Région
Bretagne



Jean-Luc CHENUT
Président
du Conseil départemental
d'Ille-et-Vilaine



Simon UZENAT
Conseiller régional référent
pour le territoire
de REDON Agglomération



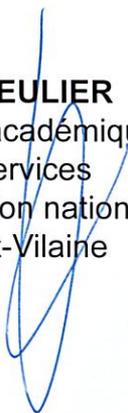
Jean-Baptiste CALCOEN
Directeur
de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie
d'Ille-et-Vilaine



Françoise LE FUR
Directrice
de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie
du Morbihan



Marc TEULIER
Directeur académique
des services
de l'Éducation nationale
d'Ille-et-Vilaine



Marine MAROT
Directrice générale
de la MSA
Porte de Bretagne





Cahier des actions



Au 14 décembre 2022

Axe stratégique 1

**Promouvoir des milieux et cadres de vie favorables
à la santé**

Promouvoir des aménagements et habitats favorables à la santé

N° Action	Action 1.1
Intitulé de l'action	Développer une dynamique d'information, sensibilisation, et partage d'expérience à l'échelle des communes du territoire pour favoriser la prise en compte de la santé dans les aménagements
Pilote(s) de l'action	REDON Agglomération-Service Animation territoriale de santé
Objectif méthodologique du CLS visé par l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Faciliter l'implication des 31 communes de REDON Agglomération dans l'élaboration et la mise en œuvre
Objectifs spécifiques de l'action	⇒ Faciliter le renforcement des compétences en urbanisme favorable à la santé des élus et techniciens de REDON Agglomération et des 31 communes
Description de l'action	<p>Lors de l'élaboration du CLS 2, les maires ont manifesté un intérêt certain pour cette action. Toutefois, une approche de proximité à l'échelle du territoire, de souplesse quant au calendrier des projets d'aménagements, et d'opérationnalité quant aux conseils proposés ont été souhaité dans la mise en place d'un accompagnement aux démarches d'urbanisme favorable à la santé.</p> <p>Une première étape menée au premier semestre 2023 consistera à identifier les démarches d'aménagements en cours sur le territoire qui souhaitent intégrer une approche UFS. Cette identification des besoins se fera en transversalité avec la coordinatrice des projets Petites Villes de demain sur Allaire, Pripriac et Guéméné-Penfao et le chargé de mission Economie Circulaire.</p> <p>Un accompagnements individuel et collectif, en s'appuyant sur les outils UFS existants et en potentialisant leur approche de proximité, sera ensuite proposé aux communes en fonction de leurs besoins. Eventuellement, selon les besoins exprimés par les communes, de nouveaux outils pour le territoire pourront être crée (formation, guide sur un type d'aménagement en particulier, ...).</p>
Partenaires	ARS Pays de La Loire, ARS Bretagne, acteurs de l'urbanisme favorables à la santé, Projets Petites Villes de demain (Guéméné-Penfao, Pipriac et Allaire)
Public(s) visé(s) de façon <u>directe</u>	<input checked="" type="checkbox"/> Elus locaux
Territoire(s) ciblé(s)	<input checked="" type="checkbox"/> L'action couvre l'ensemble de REDON Agglomération
Faciliter l'implication des 31 communes de REDON Agglomération	<p><u>Avez-vous prévu :</u></p> <input checked="" type="checkbox"/> D'informer les élus et agents des 31 communes de REDON Agglomération des actions mises en œuvres dans le cadre de votre projet ? <input checked="" type="checkbox"/> De les inviter à votre groupe de travail pour co-construire avec eux les actions ?
S'assurer que les actions du CLS atteignent les publics les plus éloignés de la PPS	Non concerné

Soutenir l'implication d'habitants	<u>Envisagez-vous l'implication du public bénéficiaire ?</u> <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Ressources mobilisées	A définir en 2023
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	PCAET
Calendrier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input checked="" type="checkbox"/> 2027
Evaluation de processus	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de projets d'aménagements urbains souhaitant s'inscrire dans une démarche d'urbanisme favorable à la santé ✓ Nombre de communes mobilisées dans la démarche ✓ Nombre d'élus et d'agents bénéficiant d'accompagnement individuels et collectifs ✓ Nombre de nouveaux outils UFS pour le territoire ✓ Nombre d'élus et d'agents bénéficiant de ces nouveaux outils UFS pour le territoire
Evaluation de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de projets d'aménagements urbains ayant mis en œuvre une approche d'urbanisme favorable à la santé

N° Action	Action 1.2
Intitulé de l'action	Promouvoir la qualité de l'air intérieur, avec une focale particulière sur la prévention des risques liés au radon
Pilote(s) de l'action	REDON Agglomération-Service ATS – Service Habitat
Objectif méthodologique du CLS visé par l'action	<input checked="" type="checkbox"/> S'assurer que les actions du CLS atteignent les publics les plus éloignés de la PPS en termes de repérage, d'accessibilité et d'attractivité des actions
Objectifs spécifiques de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Informer, sensibiliser les habitants aux enjeux de santé lié à la qualité de l'air intérieur ⇒ Permettre aux habitants qui le souhaitent, et notamment les personnes consommant régulièrement du tabac du fait des sur-risques associées au tabagisme, d'effectuer des mesures de leur exposition au radon dans leur habitat ⇒ Permettre aux habitants de développer des connaissances et compétences sur cette thématique ⇒ Former des professionnels de la Petite Enfance et des acteurs relais des messages de prévention
Description de l'action	<p>Information, sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Tout au long de l'année à travers les <u>entretiens conseils en énergie et rénovation de la Maison de l'Habitat</u> ✓ Lors de <u>temps forts dédiés</u> : en 2022, organisation de 4 réunions d'informations publiques à Bains sur Oust, Peillac, Avessac, Saint-Jean La Poterie. En 2023, le format sera à adapté en fonction du bilan de la première année et en fonction de la stratégie développée en 2022-2023 pour toucher les publics éloignés de la prévention (objectif méthodologique du CLS prioritaire pour cette action) <p>Campagne annuelle de mesure du radon</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Distribution des détecteurs de radon</u> ✓ <u>Analyse et restitution des résultats</u> ✓ <u>Accompagnement</u> des habitants dont la mesure est supérieure à 300 becquerels par des entretiens conseils et des habitants dont les mesures sont supérieures à 800/1000 becquerels par des diagnostic habitat. <p>Education pour la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation de <u>cycles d'ateliers</u> sur la qualité de l'air intérieur par la Mutualité Française Bretagne et Pays de la Loire (en collaboration avec la PMI de Saint Nicolas de Redon) <p>Formation</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Formation des professionnels</u> de la Petite Enfance ✓ <u>Formation d'acteurs relais</u> (acteurs intervenants auprès de publics éloignés de la prévention : association de consommateurs, magasin de bricolage, de meubles, de produits ménagers, professionnels de santé, assistante sociale, aides à domicile...)
Partenaires	ARS Bretagne et Pays de la Loire, UFC Que Choisir, CMEI Nantes, Approche Eco-Habitat, Capt'air Bretagne, ASN, Mutualité Française des Pays de Loire, Mutualité Française Bretagne, PMI 44
Public(s) visé(s) de façon directe	<input checked="" type="checkbox"/> Tout public <input checked="" type="checkbox"/> Familles (parents et leurs enfants) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels de petite enfance
Territoire(s) ciblé(s)	<input checked="" type="checkbox"/> L'action couvre l'ensemble de REDON Agglomération

Faciliter l'implication des 31 communes de REDON Agglomération	<p><u>Avez-vous prévu :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> D'informer les élus et agents des 31 communes de REDON Agglomération des actions mises en œuvres dans le cadre de votre projet ?</p>
S'assurer que les actions du CLS atteignent les publics les plus éloignés de la PPS	<p><u>Pour toucher d'avantage ces publics, avez-vous prévu :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Des modalités de repérage spécifiques pour les identifier et communiquer sur les actions menées ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Des modalités d'accessibilité spécifiques pour leur permettre de participer aux actions menées ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Des modalités d'intervention spécifiques pour leur donner envie de participer à vos actions de prévention ?</p>
Soutenir l'implication d'habitants	<p><u>Envisagez-vous l'implication du public bénéficiaire ?</u></p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Ne sait pas</p>
Ressources mobilisées	<p>La plupart des partenaires sont mobilisées dans le cadre de leur CPOM avec leur ARS. Les compléments sont envisagés par le service Habitat de REDON Agglomération (dans le cadre du budget du PLH) ou par le service ATS de REDON Agglomération (avec une demande de subvention dans le cadre des PRSE).</p>
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	<p>Programme local de l'habitat (PLH)</p>
Calendrier prévisionnel	<p><input checked="" type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input checked="" type="checkbox"/> 2027</p>
Evaluation de processus	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de ménages sensibilisés via les entretiens conseils en énergie et rénovation de la Maison de l'Habitat ✓ Nombre d'habitants sensibilisés via les temps forts ✓ Nombre d'habitants sensibilisés via les temps forts n'ayant jamais été sensibilisés sur la QAI auparavant ✓ Nombre d'habitants bénéficiant de cycles d'ateliers ✓ Nombre de ménages ayant réalisé une mesure de radon dans leur habitat ✓ Nombre de ménages ayant bénéficié d'un entretien individuel sur le nombre de ménages dont la mesure est supérieure à 300 becquerels ✓ Nombre de ménages ayant réalisé un diagnostic sur le nombre de ménages dont la mesure est supérieure à 1000 becquerels ✓ Nombre de professionnels de la Petite Enfance formés ✓ Nombre d'acteurs relais formés
Evaluation de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proportion de ménages ayant acquis des connaissances sur la qualité de l'air intérieur lors des temps forts et des cycles d'ateliers ✓ Nombre de ménages ayant l'intention de modifier leurs habitudes de vie suite à leur participation au temps forts ou cycle d'ateliers ✓ Nombre de ménages ayant mis en place des mesures de prévention suite à une mesure de radon supérieures à 300 becquerels ✓ Proportion de professionnels de la Petite Enfance formés et acteurs relais formés ayant acquis des connaissances et compétences sur la qualité de l'air intérieur ✓ Nombre de remédiations effectuées avec nouvelle mesure acceptable (logements traités)

N° Action	Action 1.3 :
Intitulé de l'action	Accompagnement le changement des modes de vies vers les mobilités actives
Pilote(s) de l'action	REDON Agglomération-Service mobilité
Objectif méthodologique du CLS visé par l'action	<input checked="" type="checkbox"/> S'assurer que les projets du CLS atteignent les publics les plus éloignés de la PPS en termes de repérage, d'accessibilité et d'attractivité des actions
Objectifs spécifiques de l'action	<p>⇒ Informer, sensibiliser les habitants aux enjeux sanitaires (santé individuelle et santé-environnement), écologiques, économiques des mobilités actives (vélo, marche, trottinette)</p> <p>⇒ Accompagner les habitants vers ces nouvelles pratiques : les faire monter en compétences, favoriser l'usage des mobilités actives, valoriser ces pratiques</p>
Description de l'action	<p>Dans un premier temps, l'action sera articulée avec le déploiement du schéma vélo de REDON Agglomération. Elle constitue en effet le troisième volet du Schéma directeur vélo. La dynamique du schéma vélo intègre déjà la participation des habitants dans sa gouvernance. L'intérêt d'inscrire ce troisième volet du schéma directeur vélo dans le CLS réside dans l'appui que pourra apporter le CLS pour toucher des publics éloignés de la prévention et promotion de la santé aux enjeux d'utilisation du vélo. Autrement dit, comment toucher à travers les outils et animations de sensibilisation des publics qui ne sont pas déjà convaincus et mobilisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développement et diffusion d'outils d'information/ communication ✓ Animation de temps de sensibilisation ✓ Travail d'animation territoriale avec les acteurs et structures locales
Partenaires	Service ATS de REDON Agglomération Partenaires du Schéma Directeur Vélo
Public(s) visé(s) de façon directe	<input checked="" type="checkbox"/> Tout public <input checked="" type="checkbox"/> Collégiens <input checked="" type="checkbox"/> Lycéens <input checked="" type="checkbox"/> Personnes actives <input checked="" type="checkbox"/> Personnes en situation de précarité
Territoire(s) ciblé(s)	<input checked="" type="checkbox"/> L'action couvre l'ensemble de REDON Agglomération
Faciliter l'implication des 31 communes de REDON Agglomération	<u>Avez-vous prévu :</u> <input checked="" type="checkbox"/> D'informer les élus et agents des 31 communes de REDON Agglomération des actions mises en œuvres dans le cadre de votre projet ? <input checked="" type="checkbox"/> De les inviter à votre groupe de travail pour co-construire avec eux les actions ?
S'assurer que les actions du CLS atteignent les publics les plus éloignés de la PPS	<u>Pour toucher d'avantage ces publics, avez-vous prévu :</u> <input checked="" type="checkbox"/> Des modalités de repérage spécifiques pour les identifier et communiquer sur les actions menées ? <input checked="" type="checkbox"/> Des modalités d'accessibilité spécifiques pour leur permettre de participer aux actions menées ? <input checked="" type="checkbox"/> Des modalités d'intervention spécifiques pour leur donner envie de participer à vos actions de prévention ?
Soutenir l'implication d'habitants	<u>Envisagez-vous l'implication du public bénéficiaire ?</u> <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas <u>Modalités de participation envisagées :</u> <input checked="" type="checkbox"/> Association à l'ensemble des étapes du projet (Elaboration, mise en œuvre, évaluation)

Ressources mobilisées	Temps d'ingénierie Communication Mise à disposition de locaux
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	Schéma Directeur vélo, PCAET
Calendrier prévisionnel	<input type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input checked="" type="checkbox"/> 2027
Evaluation de processus	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'outils de communication créés ✓ Nombre de personnes sensibilisées ✓ Nombre d'habitants sensibilisés via les temps forts n'ayant jamais été sensibilisés sur la QAI auparavant ✓ Nombre de personnes formées au vélo ✓ Nombre de participants aux ateliers de réparation et d'auto-réparation ✓ Nombre d'habitants participant à la mise en œuvre de l'action et qualité de leur implication
Evaluation de résultats	✓ Observation d'un changement dans les pratiques

Promouvoir l'intégration d'enjeux de santé à travers l'alimentation durable et l'activité physique

N° Action	Action 1.4
Intitulé de l'action	Promouvoir la nutrition, l'alimentation durable, la sécurité alimentaire, la santé-environnement, la biodiversité et l'activité physique à travers les jardins partagés, collectifs et individuels
Pilote(s) de l'action	REDON Agglomération-Services Economie Sociale et solidaire et ATS
Objectifs méthodologiques du CLS visé par l'action	<input checked="" type="checkbox"/> S'assurer que les projets du CLS atteignent les publics les plus éloignés de la PPS en termes de repérage, d'accessibilité et d'attractivité des actions (spécifiques à chaque projet) <input checked="" type="checkbox"/> Soutenir l'implication d'habitants dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des actions du CLS
Objectifs spécifiques de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Promouvoir le développement des jardins partagés et collectifs auprès des communes du territoire ⇒ Développer une culture commune avec les acteurs intervenant auprès des jardins partagés en matière de nutrition, d'alimentation durable, de biodiversité et d'activité physique ⇒ Sensibiliser et développer les connaissances des habitants en matière de nutrition, d'alimentation durable, de biodiversité, de santé-environnement et d'activité physique en s'appuyant sur l'entrée « jardin » ⇒ Soutenir la réappropriation des jardins individuels comme espace de biodiversité et de production alimentaire ⇒ Lutter contre la précarité alimentaire en augmentant la production de légumes sur le territoire ⇒ Créer du lien social et renforcer la solidarité entre les habitants, les associations, les centres sociaux, les communes et REDON Agglomération
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Création d'un réseau de mutualisation et développement des connaissances</u> en matière de nutrition, d'alimentation durable, de biodiversité, d'activité physique entre les acteurs portant des jardins partagés ou collectifs et/ou les acteurs ressources sur ces thématiques. Les acteurs souhaitent bénéficier de l'expertise des uns en étant bénéficiaires de leur intervention tout en identifiant les points de passerelles avec leur propre expertise. Un benchmarking sera également réalisé en parallèle pour enrichir cette mutualisation des connaissances. Le pilotage du réseau sera assuré dans un premier temps par REDON Agglomération. ✓ <u>Sensibiliser et accompagner les communes de REDON Agglomération</u> sur la création et l'animation de jardins partagés/collectifs à destination des habitants. Une enquête sera réalisée auprès des communes pour recueillir leurs besoins ✓ <u>Mise en œuvre d'un programme d'animations à l'échelle du territoire</u> Sous la forme d'un parcours « Menu » faisant le lien entre nutrition, alimentation durable, biodiversité, activité physique, technique de jardinage en tenant-compte de la saisonnalité et du rythme naturel d'un jardin Itinérant (dans les différents jardins collectifs ou partagés) Le programme d'animation sera co-construit par les membres du groupe de travail lors d'un séminaire d'acculturation et de travail en mars-avril 2023.

Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Référents des jardins partagés sur le territoire : Communes (Redon), Centres sociaux (Confluences, La Fédé), des associations (Les Amis du transfo, Incroyables comestibles, Asso de Plessé, CPIE, l'association l'Orée du Bois) ✓ Structures ressources : Société d'Horticulture, Du Pain sur la planche, Maison de la nutrition et du diabète, Office Territorial des Sports, des professionnels de santé indépendants....
Public(s) visé(s) de façon directe	<input checked="" type="checkbox"/> Tout public <input checked="" type="checkbox"/> Elus locaux
Territoire(s) ciblé(s)	<input checked="" type="checkbox"/> L'action couvre l'ensemble de REDON Agglomération
Faciliter l'implication des 31 communes de REDON Agglomération	<u>Avez-vous prévu :</u> <input checked="" type="checkbox"/> D'informer les élus et agents des 31 communes de REDON Agglomération des actions mises en œuvres dans le cadre de votre projet ? <input checked="" type="checkbox"/> De les inviter à votre groupe de travail pour co-construire avec eux les actions ?
S'assurer que les actions du CLS atteignent les publics les plus éloignés de la PPS	<u>Pour toucher d'avantage ces publics, avez-vous prévu :</u> <input checked="" type="checkbox"/> Des modalités de repérage spécifiques pour les identifier et communiquer sur les actions menées ? <input checked="" type="checkbox"/> Des modalités d'accessibilité spécifiques pour leur permettre de participer aux actions menées ? <input checked="" type="checkbox"/> Des modalités d'intervention spécifiques pour leur donner envie de participer à vos actions de prévention ?
Soutenir l'implication d'habitants	<u>Envisagez-vous l'implication du public bénéficiaire ?</u> <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas <u>Modalités de participation envisagées :</u> <input type="checkbox"/> Consultation sur les besoins et attentes du public au démarrage du projet <input type="checkbox"/> Concertation pour l'élaboration complète de l'action <input checked="" type="checkbox"/> Concertation pour l'élaboration en partie de l'action <input checked="" type="checkbox"/> Mise en œuvre des actions <input checked="" type="checkbox"/> Mobilisation au moment de l'évaluation <input type="checkbox"/> Association à l'ensemble des étapes de l'action (Elaboration, mise en œuvre, évaluation)
Ressources mobilisées	Une stagiaire pour l'année 2022-2023
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	Programme Alimentaire de territoire
Calendrier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input checked="" type="checkbox"/> 2027
Evaluation de processus	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Qualité de la dynamique de réseau ✓ Nombre d'habitants sensibilisés via le programme d'animations ✓ Nombre d'habitants sensibilisés via le programme d'animations n'ayant jamais été sensibilisés sur ces thématiques auparavant ✓ Nombre d'habitants participant à la mise en œuvre de l'action et qualité de leur implication
Evaluation de résultats	✓ Acquisition d'une culture commune par les partenaires et membres du réseau

✓ Acquisition de connaissances et compétences par les habitants participants au programme d'animations

N° Action	Action 1.5
Intitulé de l'action	Développer un programme de sensibilisation à l'alimentation durable pour les scolaires (CE 1- CE2-CM1-CM2) prenant en compte les enjeux de nutrition
Pilote(s) de l'action	REDON Agglomération- Service Economie Sociale et solidaire
Objectif méthodologique du CLS visé par l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Soutenir l'implication d'habitants dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des actions du CLS
Objectifs spécifiques de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Eveiller l'esprit critique des enfants vis-à-vis de leurs choix alimentaires ⇒ Apporter des éléments de compréhension aux enfants leur permettant de faire des choix alimentaires respectueux des ressources naturelles en traitant la provenance des produits alimentaires et les modes de production et leurs impacts sur les ressources naturelles ⇒ Apporter des éléments de compréhension aux enfants leur permettant de comprendre ce qu'est le gaspillage alimentaire et d'adopter un comportement quotidien favorable à la diminution du gaspillage alimentaire ⇒ En se basant sur le Programme National Nutrition Santé (PNNS 4), apporter des éléments de compréhension aux enfants leur permettant d'adopter un comportement favorable à une bonne santé, vis-à-vis de l'alimentation et de l'activité physique
Description de l'action	<p>Trois séances pédagogiques et une visite sur site seront proposées à 13 classes primaires de cycle 2 et/ou 3 sur la thématique de l'alimentation durable durant l'année scolaire 2022-2023. Le fil conducteur de ce programme s'intitule « Manger et préserver mon environnement ».</p> <ul style="list-style-type: none"> • Séance 1 : découverte de la provenance des aliments • Séance 2 : le gaspillage alimentaire • Séance 3 : nutrition et santé <p>La visite sera organisée chez un producteur ou un artisan. Les activités de chaque séance et les séances seront liées entre elles par un fil conducteur et seront définies dans une progression pédagogique. Les interventions seront construites en adéquation avec la charte du PAT de REDON Agglomération. Pour l'année scolaire 2022-2023, les interventions seront réalisées par les diététiciennes de l'association Du Pain sur la Planche. Cette association professionnelle d'éducation à la santé en lien avec les enjeux de la nutrition est déjà soutenue par l'ARS des Pays de la Loire et elle dispose de l'agrément de l'éducation nationale permettant d'intervenir dans classes scolaires.</p>
Partenaires	Communes et écoles du territoire Autres acteurs du territoire pour les visites organisées
Public(s) visé(s) de façon directe	<input checked="" type="checkbox"/> Elèves du primaire <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes enfants (4 à 12 ans)
Territoire(s) ciblé(s)	<input checked="" type="checkbox"/> L'action couvre l'ensemble de REDON Agglomération
Faciliter l'implication des 31 communes de REDON Agglomération	<p><u>Avez-vous prévu :</u></p> <input checked="" type="checkbox"/> D'informer les élus et agents des 31 communes de REDON Agglomération des actions mises en œuvres dans le cadre de votre projet ? <input type="checkbox"/> De les inviter à votre groupe de travail pour co-construire avec eux les actions ?

S'assurer que les actions du CLS atteignent les publics les plus éloignés de la PPS	<p>Pour toucher d'avantage ces publics, avez-vous prévu :</p> <input type="checkbox"/> Des modalités de repérage spécifiques pour les identifier et communiquer sur les actions menées ? <input type="checkbox"/> Des modalités d'accessibilité spécifiques pour leur permettre de participer aux actions menées ? <input type="checkbox"/> Des modalités d'intervention spécifiques pour leur donner envie de participer à vos actions de prévention ?
Soutenir l'implication d'habitants	<p><u>Envisagez-vous l'implication du public bénéficiaire ?</u> <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas</p> <p><u>Modalités de participation envisagées :</u></p> <input type="checkbox"/> Consultation sur les besoins et attentes du public au démarrage du projet <input type="checkbox"/> Concertation pour l'élaboration des actions <input type="checkbox"/> Mise en œuvre des actions <input type="checkbox"/> Mobilisation au moment de l'évaluation <input type="checkbox"/> Association à l'ensemble des étapes du projet (Elaboration, mise en œuvre, évaluation)
Ressources mobilisées	<p>Pour l'année scolaire 2022-2023, le coût de cette action s'élève à 16 335 €.</p>
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	<p>Programme Alimentaire de territoire</p>
Calendrier prévisionnel	<p><input checked="" type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027</p>
Evaluation de processus	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'enfants bénéficiaires des ateliers ✓ Nombre d'écoles concernées ✓ Nombre d'habitants participant à la mise en œuvre de l'action et qualité de leur implication
Evaluation de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'enfants ayant acquis des connaissances et compétences

Axe stratégique 2

Renforcer l'accès aux soins

Favoriser l'installation durable de nouveaux professionnels de santé sur le territoire

N° Action	Action 2.1
Intitulé de l'action	Faire connaître le territoire et ses atouts auprès des étudiants et professionnels de santé bretons ou ligériens en recherche d'un territoire d'installation
Pilote(s) de l'action	REDON Agglomération-Service ATS
Objectif méthodologique du CLS visé par l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Faciliter l'implication des 31 communes de REDON Agglomération dans l'élaboration et la mise en œuvre
Objectifs spécifiques de l'action	⇒ Susciter l'envie de s'installer et de rester sur le territoire
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Créer des outils de communication pour mettre en valeur les atouts du territoire tant d'un point de vue professionnel qu'en terme de cadre de vie :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Livret sur la dynamique territoriale en santé afin de mettre perspective les dispositifs qui peuvent les accompagner dans leur pratique professionnelle ou bien dans lesquels ils peuvent s'investir (CPTS du Pays de Redon, DAC, dynamique de PPS dont CLS, CHIRC, Maitres de stage, exercice coordonné) ➤ Livret sur l'offre de soins de proximité (y compris permanence de garde + numéraux nationaux). Cela permettra de mettre en perspective toute l'offre de soins pour les habitants mais aussi de rassurer d'éventuels candidats à l'installation sur l'offre déjà existante maillant le territoire. ➤ Création de Welcome pack (mise en place de deux kits : un promotionnel et l'autre d'accueil) ➤ Campagnes de communication décalée sur le cadre de vie à l'échelle du territoire et à l'échelle de 3 communes (Avesnac, St Nicolas, Fégréac) ✓ <u>Outiller les élus dans la recherche de professionnels de santé :</u> création d'un guide pour la rédaction et la diffusion d'annonce de recherche de professionnels de santé ✓ <u>Organiser un WE de découverte annuel du territoire à destination des étudiants ligériens et bretons, et des journées de découverte, à destination de candidats potentiels à l'installation</u> avec des temps d'accueils et de réseautage avec des élus et des professionnels de santé
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les 31 communes du territoire, l'Agence d'attractivité et de développement de Redon, ○ Partenaires intervenant dans le champ de la santé : CPTS du Pays de Redon, CHIRC, Mission Locale, Association SenS, Association ASSAD, Association Coallia, Mutuelle des Pays de Vilaine, etc. ○ Partenaires intervenants dans le champ de la formation (en santé ou non) : Université de Médecine de Rennes 1, lycées du territoire, formations en santé du territoire (IFAS, ISSAT, Campus ESPRIT, etc.). ○ Partenaires institutionnels : Région Bretagne, Région Pays-de-la-Loire, CPAM 35 et 44, ARS Bretagne et Pays de la Loire.

Public(s) visé(s) de façon directe	<input checked="" type="checkbox"/> <u>Professionnels de Santé</u> (sanitaire, médico-social et social) ⇒ Ville <input checked="" type="checkbox"/> ⇒ Etablissements <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <u>Autre, précisez</u> : étudiants en santé
Territoire(s) ciblé(s)	<input checked="" type="checkbox"/> L'action couvre l'ensemble de REDON Agglomération
Faciliter l'implication des 31 communes de REDON Agglomération	<u>Avez-vous prévu</u> : <input checked="" type="checkbox"/> D'informer les élus et agents des 31 communes de REDON Agglomération des actions mises en œuvres dans le cadre de votre projet ? <input checked="" type="checkbox"/> De les inviter à votre groupe de travail pour co-construire avec eux les actions ?
S'assurer que les actions du CLS atteignent les publics les plus éloignés de la PPS	<u>Pour toucher d'avantage ces publics, avez-vous prévu</u> : <input type="checkbox"/> Des modalités de repérage spécifiques pour les identifier et communiquer sur les actions menées ? <input type="checkbox"/> Des modalités d'accessibilité spécifiques pour leur permettre de participer aux actions menées ? <input type="checkbox"/> Des modalités d'intervention spécifiques pour leur donner envie de participer à vos actions de prévention ?
Soutenir l'implication d'habitants	<u>Envisagez-vous l'implication du public bénéficiaire</u> ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Ressources mobilisées	Une chargée de mission à mi-temps avec le soutien financé de Leader Un soutien financier de la Région Bretagne pour la mise en œuvre de l'action
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	Plan d'action dédié à l'amélioration de l'offre de soins
Calendrier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input checked="" type="checkbox"/> 2027
Evaluation de processus	<input checked="" type="checkbox"/> Nombre et qualité de la diffusion des outils de communication créés <input checked="" type="checkbox"/> Nombre d'élus ayant participé aux ateliers <input checked="" type="checkbox"/> Nombre de WE et journées de découvertes organisés <input checked="" type="checkbox"/> Nombre d'étudiants ligériens et bretons, et nombre de candidats potentiels à l'installation ayant participé à ces WE et journées de découverte du territoire
Evaluation de résultats	<input checked="" type="checkbox"/> Impact de la mission en termes de démographie médicale et paramédicale

N° Action	Action 2.2
Intitulé de l'action	Accueillir et accompagner opérationnellement les étudiants en stage et les nouveaux professionnels santé sur le territoire
Pilote(s) de l'action	CPTS du Pays de Redon - REDON Agglomération-Service ATS
Objectif méthodologique du CLS visé par l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Faciliter l'implication des 31 communes de REDON Agglomération dans l'élaboration et la mise en œuvre
Objectifs spécifiques de l'action	⇒ Susciter l'envie de s'installer et de rester sur le territoire
Description de l'action	<p>Cette action vient compléter un guichet unique d'accueil pour les nouveaux professionnels de santé s'installant sur le territoire. Ce guichet unique d'accueil met en synergie les compétences de la Communauté Professionnels territoriales de santé du Pays de Redon, REDON Agglomération et les 31 communes, l'Agence d'attractivité et de développement de Redon pour accompagner l'installation des professionnels de santé (connaître les opportunités d'installation, découvrir le territoire, être accompagné dans leur projet d'installation professionnel et privé, découvrir la dynamique territoriale de santé).</p> <p>Accueil des nouveaux professionnels de santé et étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser <u>des journées et/ou temps réguliers d'accueil de découverte du territoire avec des élus</u> pour mettre en perspective les atouts du territoire auprès notamment des internes en médecine de ville et au CHIRC. ✓ Création d'une <u>charte d'accueil des étudiante.s en stage</u> sur le territoire <p>Temps d'échange entre professionnels de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser des temps de <u>réseautage avec les professionnels de santé pour des professionnels de santé</u> nouvellement installés et des étudiants venant d'arriver en stage (notamment des internes en médecine de ville et au CHIRC). <p>Temps de formation à destination des élus</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Outiller les élus dans l'accueil des étudiants et professionnels de santé</u> : Ateliers de mise en situation avec un comédien autour de scénettes auxquelles sont confrontées régulièrement les élus.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les 31 communes du territoire, l'Agence d'attractivité et de développement de Redon, ○ Partenaires intervenant dans le champ de la santé : CHIRC, Mission Locale, Association SenS, Association ASSAD, Association Coallia, Mutuelle des Pays de Vilaine, etc. ○ Partenaires intervenants dans le champ de la formation (en santé ou non) : Université de Médecine de Rennes 1, lycées du territoire, formations en santé du territoire (IFAS, ISSAT, Campus ESPRIT, etc.). ○ Partenaires institutionnels : Région Bretagne, Région Pays-de-la-Loire, CPAM 35 et 44, ARS Bretagne et Pays de la Loire.
Public(s) visé(s) de façon directe	<input checked="" type="checkbox"/> <u>Professionnels de Santé</u> (sanitaire, médico-social et social) <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Ville <input checked="" type="checkbox"/> ⇒ Etablissements <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <u>Autre, précisez</u> : étudiants en santé

Territoire(s) ciblé(s)	<input checked="" type="checkbox"/> L'action couvre l'ensemble de REDON Agglomération
Faciliter l'implication des 31 communes de REDON Agglomération	<p><u>Avez-vous prévu :</u></p> <input checked="" type="checkbox"/> D'informer les élus et agents des 31 communes de REDON Agglomération des actions mises en œuvres dans le cadre de votre projet ? <input checked="" type="checkbox"/> De les inviter à votre groupe de travail pour co-construire avec eux les actions ?
S'assurer que les actions du CLS atteignent les publics les plus éloignés de la PPS	<p><u>Pour toucher d'avantage ces publics, avez-vous prévu :</u></p> <input type="checkbox"/> Des modalités de repérage spécifiques pour les identifier et communiquer sur les actions menées ? <input type="checkbox"/> Des modalités d'accessibilité spécifiques pour leur permettre de participer aux actions menées ? <input type="checkbox"/> Des modalités d'intervention spécifiques pour leur donner envie de participer à vos actions de prévention ?
Soutenir l'implication d'habitants	<p><u>Envisagez-vous l'implication du public bénéficiaire ?</u></p> <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Ressources mobilisées	<p>Une chargée de mission à mi-temps avec le soutien financé de Leader Un soutien financier de la Région Bretagne pour la mise en œuvre de l'action</p>
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	Plan d'action dédié à l'amélioration de l'offre de soins
Calendrier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input checked="" type="checkbox"/> 2027
Evaluation de processus	<input checked="" type="checkbox"/> Nombre de journées et/ou temps réguliers d'accueil et découverte du territoire avec des élus et de réseautage avec les professionnels de santé organisés <input checked="" type="checkbox"/> Nombre de professionnels de santé nouvellement installés et des étudiants venant d'arriver en stage participants à ces temps
Evaluation de résultats	<input checked="" type="checkbox"/> Impact de la mission en termes de démographie médicale et paramédicale

N° Action	Action 2.3
Intitulé de l'action	Promouvoir les métiers de la santé auprès des jeunes du territoire
Pilote(s) de l'action	CPTS Pays de Redon - REDON Agglomération-Service ATS
Objectif méthodologique du CLS visé par l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Faciliter l'implication des 31 communes de REDON Agglomération dans l'élaboration et la mise en œuvre
Objectifs spécifiques de l'action	<p>⇒ Sensibiliser les jeunes du territoire aux professions en santé dans la perspective qu'une partie d'entre eux reviendraient s'installer sur le territoire à l'issue de leurs études</p> <p>⇒ Informer les jeunes sur les formations et aides existantes</p>
Description de l'action	<p>✓ <u>Webinaire annuel</u> (septembre) de présentation des études de médecine auprès des lycéens par le doyen de la Faculté de médecine de Rennes.</p> <p>✓ <u>Création d'un espace visant à promouvoir les métiers de la santé auprès des collégiens et lycéens du territoire</u> lors du salon de l'innovation et de l'orientation qui se tient tous les deux ans à Bains sur Oust</p> <p>D'autres activités pourront être mises en place par la suite.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les 31 communes du territoire, l'Agence d'attractivité et de développement de Redon, ○ Partenaires intervenant dans le champ de la santé : CHIRC, Mission Locale, Association SenS, Association ASSAD, Association Coallia, Mutuelle des Pays de Vilaine, etc. ○ Partenaires intervenants dans le champ de la formation (en santé ou non) : Université de Médecine de Rennes 1, lycées du territoire, formations en santé du territoire (IFAS, ISSAT, Campus ESPRIT, etc.). ○ Partenaires institutionnels : Région Bretagne, Région Pays-de-la-Loire, CPAM 35 et 44, ARS Bretagne et Pays de la Loire.
Public(s) visé(s) de façon directe	<input checked="" type="checkbox"/> <u>Lycéens</u> <input checked="" type="checkbox"/> <u>Personnes en recherche de formation</u>
Territoire(s) ciblé(s)	<input checked="" type="checkbox"/> L'action couvre l'ensemble de REDON Agglomération
Faciliter l'implication des 31 communes de REDON Agglomération	<p><u>Avez-vous prévu :</u></p> <input checked="" type="checkbox"/> D'informer les élus et agents des 31 communes de REDON Agglomération des actions mises en œuvres dans le cadre de votre projet ? <input checked="" type="checkbox"/> De les inviter à votre groupe de travail pour co-construire avec eux les actions ?
S'assurer que les actions du CLS atteignent les publics les plus éloignés de la PPS	<p><u>Pour toucher d'avantage ces publics, avez-vous prévu :</u></p> <input type="checkbox"/> Des modalités de repérage spécifiques pour les identifier et communiquer sur les actions menées ? <input type="checkbox"/> Des modalités d'accessibilité spécifiques pour leur permettre de participer aux actions menées ? <input type="checkbox"/> Des modalités d'intervention spécifiques pour leur donner envie de participer à vos actions de prévention ?

Soutenir l'implication d'habitants	<u>Envisagez-vous l'implication du public bénéficiaire ?</u> <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Ressources mobilisées	Une chargée de mission à mi-temps avec le soutien financé de Leader Un soutien financier de la Région Bretagne pour la mise en œuvre de l'action
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	Plan d'action dédié à l'amélioration de l'offre de soins
Calendrier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input checked="" type="checkbox"/> 2027
Evaluation de processus	✓ Nombre de jeunes du territoire participants aux évènements
Evaluation de résultats	✓ Evolution du nombre de jeunes du territoire souhaitant poursuivre des études en santé

Expérimenter de nouvelles stratégies d'intervention en faveur de l'accès aux soins, aux droits et à la prévention et promotion de la santé

N° Action	Action 2.4
Intitulé de l'action	Démarrer une expérimentation « 100% recours aux droits »
Pilote(s) de l'action	CPAM 35 + CDAS du Pays de Redon + REDON Agglomération (service ATS)
Objectif méthodologique du CLS visé par l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Soutenir l'implication d'habitants dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des actions du CLS
Objectifs spécifiques de l'action	<p>⇒ Améliorer l'accès aux droits sanitaires et sociaux sur le territoire de Redon Agglomération,</p> <p>⇒ Organiser le partage d'information entre les 3 départements concernés et coordonner la mise en œuvre des actions,</p> <p>⇒ Définir une méthode reproductible à d'autres territoires</p>
Description de l'action	<p><u>Méthode :</u></p> <p>Expérimenter une <u>organisation partagée</u> permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le repérage de situations de non-recours aux droits, - l'ouverture des droits (qui seront définis en groupe de travail) - l'accompagnement nécessaire à l'effectivité et au maintien des droits <p>sur un <u>nombre limité de droits à prestations</u>, qui relèvent du champ de compétences des membres du GT, en lien avec les <u>problématiques locales</u> et les <u>préoccupations des acteurs</u>,</p> <p>sur un <u>territoire à définir</u> : un QPV ou une zone rurale en lien avec les territoires prioritaires identifiés dans le diagnostic santé</p> <p><u>Le dispositif sera réfléchi en concertation avec les personnes concernées</u> : les membres du GT seront formés à l'implication des personnes concernées dans le projet les 23 et 24 nov-22. Le recrutement de personnes concernées débutera en fév-23, suite à une sensibilisation de la population sur le sujet par Redon Agglomération.</p> <p>Un diagnostic de l'accès aux droits sur le territoire de Redon Agglomération sera établi, sur la base des données mobilisables par les membres du GT (ARS : récente étude santé – précarité, Assurance Maladie : un outil en cours de construction à la CNAM permettra d'alimenter le diagnostic courant 2023, ...).</p>
Partenaires	<p><u>Groupe de travail :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Redon Agglomération –ATS et Politique de la ville • Sécurité Sociale : Cpm35, MSA Portes de Bretagne, CARSAT Bretagne, CAF 35, et lien avec les Cpm 44 et 56, la MSA Loire-Atlantique - Vendée • CDAS Pays de Redon • Pôle Emploi • DDETS 35 • Education Nationale • Mission Locale • Déclic – coopérative inclusive • Entourage

	<ul style="list-style-type: none"> • Secours Catholique • A venir : personnes concernées <p><u>Autres acteurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs d'appui : DAC, CLIC • Maisons France Service • Travailleurs sociaux • Professionnels de santé • Partenaire potentiel : La Poste
Public(s) visé(s) de façon directe	<input checked="" type="checkbox"/> Personnes en situation de précarité
Territoire(s) ciblé(s)	<input checked="" type="checkbox"/> L'action couvre un quartier ou une commune de REDON Agglomération dans un premier temps
Faciliter l'implication des 31 communes de REDON Agglomération	<p><u>Avez-vous prévu :</u></p> <input checked="" type="checkbox"/> D'informer les élus et agents des <u>communes concernées</u> de REDON Agglomération des actions mises en œuvre dans le cadre de votre projet ? <input checked="" type="checkbox"/> De les inviter à votre groupe de travail pour co-construire avec eux les actions
S'assurer que les actions du CLS atteignent les publics les plus éloignés de la PPS	<p><u>Pour toucher d'avantage ces publics, avez-vous prévu :</u></p> <input checked="" type="checkbox"/> Des modalités de repérage spécifiques pour les identifier et communiquer sur les actions menées ? <input checked="" type="checkbox"/> Des modalités d'accessibilité spécifiques pour leur permettre de participer aux actions menées ?
Soutenir l'implication d'habitants	<p><u>Envisagez-vous l'implication du public bénéficiaire ?</u></p> <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Ressources mobilisées	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources humaines engagées dans le cadre du GT • Mobilisation des secteurs concernés dans les organisations partenaires (services accès aux droits et aux soins des CPAM par exemple) et auprès des communes concernées • Si besoin (et en fonction des AAP à venir), sollicitation de ressources de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté • Autres ressources financières possibles ?
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
Calendrier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input checked="" type="checkbox"/> 2027

Evaluation de processus	<ul style="list-style-type: none">• Respect de la méthode et du calendrier de mise en œuvre des actions• Réalité des actions mises en œuvre pour favoriser l'accès aux droits
Evaluation de résultats	<ul style="list-style-type: none">• Evolution du nombre de bénéficiaires de droits à 1 an, 2 ans ... et en fin de CLS• Retours des personnes concernées

N° Action	Action 2.5
Intitulé de l'action	Identifier et expérimenter un ou plusieurs dispositifs de mobilité pour l'accès aux soins
Pilote(s) de l'action	REDON Agglomération-Services ATS et Mobilités
Objectif méthodologique du CLS visé par l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Faciliter l'implication des 31 communes de REDON Agglomération dans l'élaboration et la mise en œuvre
Objectifs spécifiques de l'action	⇒ Améliorer l'accès aux droits, aux soins, à la prévention pour les personnes isolées et non véhiculées
Description de l'action	<p><u>Première étape</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser une étude de faisabilité pour intégrer la mobilité dans l'accès aux soins dans un éventuel dispositif élargi de transport à la demande sur le territoire ✓ Réaliser un benchmarking des dispositifs existants sur d'autres territoires afin de renforcer les dispositifs existants ou à venir et éventuellement en créer de nouveaux <p><u>Deuxième étape</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en œuvre /expérimentation de nouveaux dispositifs ou stratégie de renforcement de dispositifs existants. Une articulation pourra être envisagée avec le territoire qui sera identifié pour l'action 2.4 : Démarrer une expérimentation « 100% recours aux droits »
Public(s) visé(s) de façon directe	<input checked="" type="checkbox"/> Tout public ayant une difficulté de mobilité dans l'accès aux soins
Territoire(s) ciblé(s)	<input checked="" type="checkbox"/> L'action couvre l'ensemble de REDON Agglomération
Faciliter l'implication des 31 communes de REDON Agglomération	<p><u>Avez-vous prévu :</u></p> <input checked="" type="checkbox"/> D'informer les élus et agents des 31 communes de REDON Agglomération des actions mises en œuvres dans le cadre de votre projet ? <input checked="" type="checkbox"/> De les inviter à votre groupe de travail pour co-construire avec eux les actions ?
S'assurer que les actions du CLS atteignent les publics les plus éloignés de la PPS	<p><u>Pour toucher d'avantage ces publics, avez-vous prévu :</u></p> <input checked="" type="checkbox"/> Des modalités de repérage spécifiques pour les identifier et communiquer sur les actions menées ? <input checked="" type="checkbox"/> Des modalités d'accessibilité spécifiques pour leur permettre de participer aux actions menées ? <input checked="" type="checkbox"/> Des modalités d'intervention spécifiques pour leur donner envie de participer à vos actions de prévention ?
Soutenir l'implication d'habitants	<p><u>Envisagez-vous l'implication du public bénéficiaire ?</u></p> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Ne sait pas
Ressources mobilisées	Temps d'ingénierie Consultation Bureau d'études
Articulation avec politiques locales	
Calendrier prévisionnel	<input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input checked="" type="checkbox"/> 2027
Evaluation de processus	A compléter lors de la deuxième étape
Evaluation de résultats	A compléter lors de la deuxième étape

N° Action	Action 2.6
Intitulé de l'action	Expérimentation d'une stratégie pour faciliter l'accès aux soins des jeunes éloignés de la PPS et en souffrance psychique
Pilote(s)	Tiers-Lieu Le Parallèle (La Fédé)
Partenaires	CHIRC (Equipe mobile psychiatrie précarité)
Objectif méthodologique du CLS visé par l'action	<input checked="" type="checkbox"/> S'assurer que les actions du CLS atteignent les publics les plus éloignés de la PPS en termes de repérage, d'accessibilité et d'attractivité des actions
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Proposer un accompagnement complet et intégré aux jeunes adultes en souffrance psychique, un lieu d'accueil, un accompagnant référent, un accès aux soins, un soutien à l'information et au recours aux droits ⇒ Placer les jeunes adultes en souffrance au cœur de la démarche de soins en favorisant leur autonomie et leur rôle d'acteurs sur les questions de prévention et de promotion de la santé ⇒ Favoriser la création d'espace de coordination et de coopération entre professionnels du secteur socio-éducatif et culturel et professionnels du secteur médico-social accueillant des jeunes en souffrance psychique sur le territoire de Redon agglomération <p>Cette action s'articule avec l'Action-Outil C : <i>Développer une stratégie d'aller vers pour capter les publics éloignés.</i></p>
Description de l'action	<p>Développement de la promotion de la santé mentale pour les bénéficiaires du Tiers-Lieu, via l'intégration d'un psychologue à l'équipe pédagogique</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Des animations socio-culturelles ✓ Des ateliers de prise de parole, des ateliers du non-faire ✓ De la paire aide <p>Formation de l'équipe du Tiers-Lieu</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un plan de formation sur la santé mentale pour les professionnels du tiers lieu <p>Développement d'espaces opérationnels de coopération entre le secteur socio-culturel et le médico-social</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La mise en place de coopération pour améliorer la prise en charge et le suivi des jeunes en souffrance ✓ Des temps de formation entre professionnels du secteur socio-culturel et du médicosocial
Public(s) visé(s) de façon directe	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Lycéens <input checked="" type="checkbox"/> Personnes en formation <input checked="" type="checkbox"/> Personnes actives <input checked="" type="checkbox"/> Personnes en recherche d'emploi <input checked="" type="checkbox"/> Personnes en situation de précarité <input checked="" type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap <input checked="" type="checkbox"/> Personnes en situation de perte d'autonomie <input checked="" type="checkbox"/> Elus locaux

	<input checked="" type="checkbox"/> Professionnels de Santé (sanitaire, médico-social et social) ⇒ Ville <input checked="" type="checkbox"/> ⇒ Etablissements <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Milieu scolaire (enseignants, infirmiers scolaires, animateur du restaurants scolaire...) <input checked="" type="checkbox"/> Acteurs Jeunesse intervenant auprès des enfants, adolescents et jeunes adultes <input checked="" type="checkbox"/> Autres acteurs de la prévention et promotion de la santé
Territoire(s) ciblé(s)	<input checked="" type="checkbox"/> L'action couvre l'ensemble de REDON Agglomération
Faciliter l'implication des 31 communes de REDON Agglomération	<u>Avez-vous prévu :</u> <input checked="" type="checkbox"/> D'informer les élus et agents des 31 communes de REDON Agglomération des actions mises en œuvres dans le cadre de votre projet ? <input checked="" type="checkbox"/> De les inviter à votre groupe de travail pour co-construire avec eux les actions ?
S'assurer que les actions du CLS atteignent les publics les plus éloignés de la PPS	En lien avec la thématique santé de votre projet, quels sont les publics habituellement les moins touchés par des actions de prévention et/ou les moins mobilisé dans une démarche de prévention pour eux-mêmes ? Les jeunes adultes. Les personnes isolées, en souffrance psychique et psychologiques . Les plus vulnérables. <u>Pour toucher d'avantage ces publics, avez-vous prévu :</u> <input checked="" type="checkbox"/> Des modalités de repérage spécifiques pour les identifier et communiquer sur les actions menées ? <input checked="" type="checkbox"/> Des modalités d'accessibilité spécifiques pour leur permettre de participer aux actions menées ? <input checked="" type="checkbox"/> Des modalités d'intervention spécifiques pour leur donner envie de participer à vos actions de prévention ?
Soutenir l'implication d'habitants	<u>Envisagez-vous l'implication du public bénéficiaire ?</u> <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas <u>Modalités de participation envisagées :</u> <input checked="" type="checkbox"/> Consultation sur les besoins et attentes du public au démarrage du projet <input checked="" type="checkbox"/> Concertation pour l'élaboration des actions <input checked="" type="checkbox"/> Mise en œuvre des actions <input checked="" type="checkbox"/> Mobilisation au moment de l'évaluation <input checked="" type="checkbox"/> Association à l'ensemble des étapes du projet (Elaboration, mise en œuvre, évaluation)
Ressources mobilisées	Recrutement d'un psychologue avec le soutien financier de la Fondation de France
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	
Calendrier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input checked="" type="checkbox"/> 2027
Evaluation	Documentation de la démarche et évolution des pratiques professionnelles Une évaluation du projet réalisée par une étudiante de l'EHESP sous la supervision d'un enseignant-chercheur

Axe stratégique 3

Optimiser les parcours de prévention

Favoriser le repérage, l'orientation et le dépistage de problématiques de santé prioritaires sur le territoire

N° Action	Action 3.1
Intitulé de l'action	Développer une stratégie concertée et durable pour soutenir les programmes de dépistage des cancers et de vaccination sur le territoire
Pilote(s) de l'action	CPTS du Pays de Redon – REDON Agglomération-Service ATS
Objectif méthodologique du CLS visé par l'action	<input checked="" type="checkbox"/> S'assurer que les actions du CLS atteignent les publics les plus éloignés de la PPS en termes de repérage, d'accessibilité et d'attractivité des actions
Objectifs spécifiques de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Contribuer à la modification des comportements chez les habitants et ainsi augmenter le taux de participation au dépistage des cancers (col de l'utérus, sein, colon) et la couverture vaccinale contre le papillomavirus ⇒ Sensibiliser et communiquer de façon innovante en prenant en compte les freins au dépistage sur le territoire ⇒ Contribuer à ce que les professionnels de santé et les autres acteurs de la prévention et promotion de la santé s'inscrivent dans un effort collectif sur le sujet ⇒ Faciliter l'accès aux créneaux de dépistage et de vaccination
Description de l'action	<p><u>Mobilisation des acteurs autour de la dynamique</u> Constitution d'un groupe de travail avec un premier temps de travail visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La présentation des indicateurs sur le territoire et des freins et leviers identifiées à partir des données scientifique (CPAM-CRDC) ✓ La définition des actions à engager en lien avec les objectifs de l'action <p><u>Mise en œuvre d'une campagne de communication/sensibilisation portant spécifiquement sur les freins au dépistage et à la vaccination identifiée sur le territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Avec des messages et des formats et des modalités de diffusion/d'information adaptés aux différents publics ✓ En tenant compte de la stratégie développée (action-outil C) pour toucher les publics éloignés de la prévention dont nous aurons les premiers éléments de retour au deuxième trimestre 2023. <p><u>Organiser des espaces ciblés de dépistage du cancer et de vaccination en lien avec l'offre existante</u></p> <p><u>Mise en œuvre d'autres actions possibles selon les besoins identifiés par le groupe de travail</u></p>
Partenaires	CPAM 35 ; 44 ; 56 CRDC CHIRC Cabinets de radiologie Professionnels de santé et les autres acteurs de la prévention et promotion de la santé (dont le dispositif Marsoins)
Public(s) visé(s) de façon directe	<input checked="" type="checkbox"/> Tout public <input checked="" type="checkbox"/> Lycéens <input checked="" type="checkbox"/> Personnes retraitées <input checked="" type="checkbox"/> Personnes en situation de précarité

Territoire(s) ciblé(s)	<input checked="" type="checkbox"/> L'action couvre l'ensemble de REDON Agglomération
Faciliter l'implication des 31 communes de REDON Agglomération	<p><u>Avez-vous prévu :</u></p> <input checked="" type="checkbox"/> D'informer les élus et agents des 31 communes de REDON Agglomération des actions mises en œuvres dans le cadre de votre projet ? <input type="checkbox"/> De les inviter à votre groupe de travail pour co-construire avec eux les actions ?
S'assurer que les actions du CLS atteignent les publics les plus éloignés de la PPS	<p><u>Pour toucher d'avantage ces publics, avez-vous prévu :</u></p> <input checked="" type="checkbox"/> Des modalités de repérage spécifiques pour les identifier et communiquer sur les actions menées ? <input checked="" type="checkbox"/> Des modalités d'accessibilité spécifiques pour leur permettre de participer aux actions menées ? <input checked="" type="checkbox"/> Des modalités d'intervention spécifiques pour leur donner envie de participer à vos actions de prévention ?
Soutenir l'implication d'habitants	<p><u>Envisagez-vous l'implication du public bénéficiaire ?</u> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Ne sait pas</p> <p><u>Modalités de participation envisagées :</u></p> <input type="checkbox"/> Consultation sur les besoins et attentes du public au démarrage du projet <input type="checkbox"/> Concertation pour l'élaboration des actions <input type="checkbox"/> Mise en œuvre des actions <input type="checkbox"/> Mobilisation au moment de l'évaluation <input type="checkbox"/> Association à l'ensemble des étapes du projet (Elaboration, mise en œuvre, évaluation)
Ressources mobilisées	<p>Il est prévu de faire appel à un ou plusieurs prestataires pour créer des outils de sensibilisation ou de communication spécifique, un soutien financier sera recherché</p> <p><u>Accueil d'étudiants en santé dans le cadre de service sanitaire par la CPTS</u> <input checked="" type="checkbox"/> Pour contribuer à la mise en œuvre de l'action dans son ensemble</p>
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	
Calendrier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input checked="" type="checkbox"/> 2027
Evaluation de processus	<input checked="" type="checkbox"/> Nombre d'outils de communication créés et qualité de leur diffusion <input checked="" type="checkbox"/> Nombre de personnes sensibilisées <input checked="" type="checkbox"/> Nombre d'habitants sensibilisés via les temps forts <input checked="" type="checkbox"/> Nombre d'habitants sensibilisés via les temps forts n'ayant jamais été sensibilisés sur la QAI auparavant
Evaluation de résultats	<input checked="" type="checkbox"/> Evolution des taux de vaccination contre le Papillomavirus et de dépistage des cancers sur le territoire

N° Action	Action 3.2			
Intitulé de l'action	Mettre en place des formations de prévention du suicide et animer un réseau de sentinelles à l'échelle du territoire			
Pilote(s) de l'action	REDON Agglomération (service ATS), ARS Bretagne et Pays de la Loire , MSA Loire-Atlantique et MSA Porte de Bretagne)			
Objectif méthodologique du CLS visé par l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Faciliter l'implication des 31 communes de REDON Agglomération dans l'élaboration et la mise en œuvre			
Objectifs spécifiques de l'action	⇒ Développer de façon durable les connaissances, aptitudes et connaissances d'habitants et acteurs en santé en matière de prévention du suicide ⇒ Faciliter l'articulation entre les différents niveaux 1, 2 et 3 des formations			
Description de l'action	<u>Organisation des formations</u>			
		2022	2023	2024-2027
	Niveau 1 - Sentinelle : Pilotes ARS Pays de La Loire et Bretagne, REDON Agglomération) Public : Tout citoyen présentant une disposition spontanée à l'aide et au souci pour autrui (Travailleur social, aide-soignante, auxiliaire de vie, pharmacien d'officine, enseignant, bénévole dans une association d'aide ou de soutien, élu, socio-esthéticienne, pompier, facteur...)	2 par an	3 par an	2 ou 3 par an
	Objectifs : A l'issue de la formation, les participants auront développé plusieurs capacités : <ul style="list-style-type: none"> - Repérer les personnes en souffrance au sein de son milieu de vie ou de travail : - Reconnaître au travers des propos et/ou comportement des personnes en souffrance, les facteurs de risque suicidaire ainsi que les signaux d'alerte - Aller vers les personnes repérées et entrer en relation avec elles ; - Orienter et accompagner si nécessaire, les personnes repérées vers les ressources appropriées ; - Prendre soin d'elle-même et de sa propre santé mentale. 			
	Niveau 2 - Evaluation du potentiel suicidaire et orientation : <i>Pilotes ARS Pays de La Loire et Bretagne, REDON Agglomération</i>	2 par an	2 ou 3 par an	2 ou 3 par an
	Public : Professionnels de santé (médecins, psychologues, infirmiers...) et travailleurs sociaux (assistants sociaux, éducateurs...) en contact direct avec des personnes à risque suicidaire			
	Objectifs :			

	<p>A l'issue de la formation, les participants auront développé plusieurs capacités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérer les signes de souffrance psychique chez un individu - Envisager l'hypothèse d'une crise suicidaire et savoir repérer son existence - Discuter des représentants concernant le suicide, repérer les freins à la détection - Réaliser et transmettre une triple évaluation du potentiel suicidaire : Urgence, Dangerosité, Risques et Protection - Accompagner et orienter la personne en situation de crise suicidaire de manière adaptée au sein d'un réseau construit et lisible - Se sensibiliser à ses propres limites et comment se préserver - Etre en lien avec des personnes formées aux autres modules (Intervention de crise et Sentinelle) 			
	<p>Etudier la faisabilité de mettre en place un réseau de sentinelles et assurer son animation</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Au quotidien : possibilité d'échanger avec un psychologue pour être orienter sur la conduite à tenir vis-à-vis d'une situation en cours ou pour débriefer sur une situation passée ✓ De façon bi-annuelle ou annuelle : apport ou actualisation de connaissance, échanges de pratiques 			
Partenaires	Psychologues (formatrices régionales prévention du suicide Pays de la Loire) Maison Associative de la santé			
Public(s) visé(s) de façon <u>directe</u>	<input checked="" type="checkbox"/> Tout public <input checked="" type="checkbox"/> Elus locaux <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels de Santé (sanitaire, médico-social et social) ⇒ Ville <input checked="" type="checkbox"/> ⇒ Etablissements <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Milieu scolaire (enseignants, infirmiers scolaires, animateur du restaurants scolaire...) <input checked="" type="checkbox"/> Acteurs Jeunesse intervenant auprès des enfants, adolescents et jeunes adultes <input checked="" type="checkbox"/> Educateurs sportifs <input checked="" type="checkbox"/> Autres acteurs de la prévention et promotion de la santé			
Territoire(s) ciblé(s)	<input checked="" type="checkbox"/> L'action couvre l'ensemble de REDON Agglomération			
Faciliter l'implication des 31 communes de REDON Agglomération	<p><u>Avez-vous prévu :</u></p> <input checked="" type="checkbox"/> D'informer les élus et agents des 31 communes de REDON Agglomération des actions mises en œuvres dans le cadre de votre projet ? <input checked="" type="checkbox"/> De les inviter à votre groupe de travail pour co-construire avec eux les actions ?			
S'assurer que les actions du CLS atteignent les publics les plus éloignés de la PPS	<p><u>Pour toucher d'avantage ces publics, avez-vous prévu :</u></p> <input type="checkbox"/> Des modalités de repérage spécifiques pour les identifier et communiquer sur les actions menées ? <input type="checkbox"/> Des modalités d'accessibilité spécifiques pour leur permettre de participer aux actions menées ?			

	<input type="checkbox"/> Des modalités d'intervention spécifiques pour leur donner envie de participer à vos actions de prévention ?
Soutenir l'implication d'habitants	<u>Envisagez-vous l'implication du public bénéficiaire ?</u> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Ne sait pas
Ressources mobilisées	Soutien financier MSA Loire-Atlantique pour les formations et l'animation du réseau Organisation et financements de formations par l'ARS PDL et l'ARCMISA Financement de formations par l'ARS BZH et organisation par REDON Agglomération
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	
Calendrier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input checked="" type="checkbox"/> 2027
Evaluation de processus	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de formations organisées ✓ Nombre et profils des participants ✓ Nombre de rencontres du réseau ✓ Nombre de sentinelles participants au réseau
Evaluation de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proportion de personnes formés ayant acquis des connaissances et compétences sur la prévention du suicide

N° Action	Action 3.3
Intitulé de l'action	Animer une dynamique de prévention autour des besoins de l'enfant et de ses parents en lien notamment avec la stratégie nationale des 1000 premiers jours
Pilote(s) de l'action	CPTS du Pays de Redon – REDON Agglomération-Service Petite Enfance
Objectif méthodologique du CLS visé par l'action	<input checked="" type="checkbox"/> S'assurer que les actions du CLS atteignent les publics les plus éloignés de la PPS en termes de repérage, d'accessibilité et d'attractivité des actions
Objectifs spécifiques de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Contribuer au développement des connaissances des parents en lien avec la politique des 1000 premiers jours ⇒ Améliorer le repérage des signes d'alerte et l'orientation des enfants et des familles par les professionnels du milieu scolaire et les professionnels de santé ⇒ Améliorer l'interconnaissance entre les acteurs et les professionnels de santé afin de mieux orienter les enfants auprès des professionnels compétents
Description de l'action	<p>*Conférences suivies d'ateliers (Atelier « Sommeil et pleurs de l'enfant », « Portage et motricité de l'enfant niveau 1, les bonnes positions du nourrisson », « Motricité libre et développement du langage niveau 2 », « Jouer et communiquer avec son enfant », « Devenir parent » auprès des parents</p> <p>*Temps d'information/formation avec apports d'outils reconnus auprès des assistantes maternelles, professionnels de santé et du milieu scolaire</p> <p>*Développement de la mise en réseau avec les différents acteurs de la périnatalité et petite enfance autour de la prévention des troubles du neuro-développement</p>
Partenaires de l'action	PMI, La fédé, CAF 44, Agence départementale du pays de Redon, acteurs de la périnatalité, de la petite enfance et des troubles du neuro-développement
Public(s) visé(s) de façon directe	<input checked="" type="checkbox"/> Familles (parents et leurs enfants) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels de Santé (sanitaire, médico-social et social) <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Ville <input checked="" type="checkbox"/> ⇒ Etablissements <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Milieu scolaire (enseignants, infirmiers scolaires, animateur du restaurants scolaire...) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels de petite enfance
Territoire(s) ciblé(s)	<input checked="" type="checkbox"/> L'action couvre l'ensemble de REDON Agglomération
Faciliter l'implication des 31 communes de REDON Agglomération	<u>Avez-vous prévu :</u> <input type="checkbox"/> D'informer les élus et agents des 31 communes de REDON Agglomération des actions mises en œuvres dans le cadre de votre projet ? <input type="checkbox"/> De les inviter à votre groupe de travail pour co-construire avec eux les actions ?
S'assurer que les actions du CLS atteignent les publics les plus éloignés de la PPS	<u>Pour toucher d'avantage ces publics, avez-vous prévu :</u> <input checked="" type="checkbox"/> Des modalités de repérage spécifiques pour les identifier et communiquer sur les actions menées ? <input checked="" type="checkbox"/> Des modalités d'accessibilité spécifiques pour leur permettre de participer aux actions menées ? <input checked="" type="checkbox"/> Des modalités d'intervention spécifiques pour leur donner envie de participer à vos actions de prévention ?

Soutenir l'implication d'habitants	<u>Envisagez-vous l'implication du public bénéficiaire ?</u> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Ne sait pas
Ressources mobilisées	
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	Convention territoriale globale
Calendrier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input checked="" type="checkbox"/> 2027
Evaluation de processus	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de conférences et d'ateliers mis en place ✓ Nombre de parents sensibilisés ✓ Nombre d'assistantes maternelles sensibilisées ✓ Nombre de professionnels de santé sensibilisés ✓ Nombre de professionnels du milieu scolaire sensibilisés
Evaluation de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proportion de personnes sensibilisées ayant acquis des connaissances

Axe de travail

**Impulser des dynamiques structurantes en
Prévention et Promotion de la santé**

Elaborer et mettre en œuvre un Plan santé bien-être pour les enfants et les jeunes du territoire

Pilote du projet	REDON Agglomération (Service ATS)
Objectif prioritaire du CLS visé par ce projet	<ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Faciliter l'implication des 31 communes de REDON Agglomération dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions<input checked="" type="checkbox"/> Soutenir l'implication d'habitants dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des projets du CLS
Finalités	<p>La volonté est d'impulser de nouvelles dynamiques structurantes en prévention et promotion de la santé, ainsi le plan devra être constitué d'actions, dispositifs, qui permettent de faire évoluer les problématiques de santé des enfants et jeunes du territoire de manière pérenne.</p> <p>Aussi, ce n'est pas le nombre d'actions qui compte (celui-ci sera d'ailleurs limité à 5 – 6 actions) mais davantage leur ancrage structurel et dans le temps afin d'agir sur les différents déterminants de la santé.</p> <p>Le processus même d'élaboration du plan, qui comprend l'implication de jeunes et de parents, aura un impact sur la promotion de la santé. En effet, selon l'OMS : « La promotion de la santé passe par la participation effective et concrète de la communauté à la fixation des priorités, à la prise des décisions et à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies de planification en vue d'atteindre une meilleure santé. Au cœur même de ce processus, il y a la dévolution de pouvoir aux communautés considérées comme capables de prendre en main leurs destinées et d'assumer la responsabilité de leurs actions » (Charte d'Ottawa, 1986)</p> <p>Enfin le plan vise également l'implication de chaque acteur de la petite enfance et de la jeunesse dans une démarche de promotion de la santé.</p>
Premières étapes	<p>Fédérer les institutions, communes, acteurs intervenants auprès des jeunes et des enfants autour de l'élaboration du plan Santé Bien Etre pour les enfants et les jeunes du territoire</p> <p>Benchmarking, consultation des acteurs institutionnels, définition des enjeux par les élus, implication des parents et jeunes. Ceux-ci bénéficieront d'une formation afin de s'approprier la thématique et les enjeux. Une rencontre prévue en mars 2023, avec l'ensemble des parties permettra de déterminer les actions, projets retenus.</p>
Public(s) visé (s)	A définir

Territoire(s) ciblé(s)	Le projet couvre l'ensemble des communes de Redon Agglomération. Pour autant, ces actions, dispositifs retenus pourront être à l'échelle d'une ou plusieurs communes.
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sais pas Si oui précisez : Convention territoriale globale
Calendrier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input checked="" type="checkbox"/> 2027

Améliorer le parcours résidentiel en sensibilisant à l'adaptation au vieillissement pour l'habitat privé et en accompagnant la diversification des services et habitats intermédiaires pour les seniors

Pilote du projet	REDON Agglomération (CLIC)
Objectif prioritaire du CLS visé par ce projet	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Faciliter l'implication des 31 communes de REDON Agglomération dans l'élaboration et la mise en œuvre du dispositif CLS et des projets <input checked="" type="checkbox"/> Soutenir l'implication d'habitants dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des projets du CLS
Finalités	<p>L'objectif général est de renforcer la qualité et la diversité des modalités d'habitats adaptés aux aspirations et besoins dus à l'avancée en âge des seniors.</p> <p>Pour cela, il est nécessaire d'initier une dynamique territoriale afin de co-construire et mettre en œuvre un plan d'actions, à l'échelle de REDON Agglomération</p>
Premières étapes	<p><u>Etat des lieux des besoins et des leviers d'actions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réalisation d'un diagnostic de l'existant sur les communes et des problématiques rencontrées ✓ Mettre en exergue les différentes possibilités d'habiter (résidence autonomie, résidence services, habitat partagé, colocation intergénérationnelle...) ✓ Réalisation d'une enquête participative auprès des habitants pour mieux cerner leurs besoins et les freins <p><u>Co-construction d'un plan d'actions à l'échelle du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier les actions à mettre en œuvre à moyen et long terme A titre d'exemple, celles-ci pourront concerner des temps de sensibilisation et d'information relatif à l'adaptation du logement auprès des habitants
Public(s) visé (s)	Personnes âgées
Territoire(s) ciblé(s)	Le projet couvre l'ensemble des communes de Redon Agglomération.

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales :

Oui Non Ne sais pas

Si oui précisez : Programme local de l'habitat

Calendrier prévisionnel

2022 2023 2024 2025 2026 2027

Accompagner les communes dans la lutte contre l'isolement des seniors en améliorant le repérage des situations et en renforçant l'offre de service

Pilote du projet	REDON Agglomération (CLIC)
Objectif prioritaire du CLS visé par ce projet	<input checked="" type="checkbox"/> Faciliter l'implication des 31 communes de REDON Agglomération dans l'élaboration et la mise en œuvre du dispositif CLS et des projets
Contexte	Depuis de nombreuses années, le CLIC de REDON Agglomération œuvre pour lutter contre l'isolement des personnes âgées (mise en place de la mobilité solidaire, création d'un outil répertoriant les ressources du territoire ...). Néanmoins, au regard des bouleversements et nouvelles modalités de mobilisation et de coopération en lien avec la crise sanitaire, l'enjeu est aujourd'hui de consolider ce travail à l'échelle infra-territoriale, afin de proposer des solutions de proximité en adéquation avec les besoins des habitants et les capacités des communes et citoyens à s'impliquer dans ces coopérations.
Finalités	L'objectif général de ce projet est d'éviter que les situations de fragilités liées à l'isolement ne s'ancrent dans le temps et de permettre à des personnes en situation d'isolement d'en sortir. Pour cela, la structuration de coopérations de proximité permettra une meilleure efficacité dans le repérage et dans les modalités d'intervention auprès des personnes âgées isolées.
Premières étapes	Le projet comporte plusieurs étapes : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Structuration de coopérations de proximité ✓ Coordination des acteurs et des modalités d'intervention pour le repérage des personnes âgées fragilisées ✓ Accompagnement de l'offre de service relative à la mobilité ✓ Accompagnement de l'offre de service relative à la culture
Public(s) visé (s)	Seniors isolés
Territoire(s) ciblé(s)	Le projet couvre l'ensemble des communes de Redon Agglomération.
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sais pas Si oui précisez :

--	--

Calendrier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input checked="" type="checkbox"/> 2027
------------------------------------	---

Envisager la création d'un CLSM

Pilote du projet	Centre Hospitalier Intercommunale Redon Carentoir et REDON Agglomération (service ATS)
Objectif prioritaire du CLS visé par ce projet	A définir
Contexte	La santé mentale est un enjeu fort sur le territoire depuis plusieurs années, qui s'est accentué avec le contexte sanitaire.
Finalités	<p>Un CLSM est un espace de concertation, de coordination et de co-décision sur un territoire défini, entre les élus locaux d'un territoire, la psychiatrie publique, les représentants des usagers et des aidants et l'ensemble des professionnels du territoire concerné par la santé mentale (acteurs sociaux et médico-sociaux, bailleurs, éducation, justice, forces de l'ordre...). Il a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées (enfants comme adultes).</p> <p>Les objectifs des CLSM diffèrent d'un CLSM à un autre, mais ils ont en commun la prévention, la promotion de la santé mentale et la réduction des inégalités sociales de santé. Ils peuvent contribuer à la mise en œuvre de certaines actions du PTSM sur leur territoire d'intervention. En l'occurrence, il y a 3 PTSM en cours pour le territoire de REDON agglomération.</p> <p><u>Objectifs stratégiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none">▪ Mettre en place une observation en santé mentale,▪ Permettre l'accès et la continuité des soins,▪ Favoriser l'inclusion sociale, l'autonomie et la pleine citoyenneté des usagers,▪ Participer aux actions de lutte contre la stigmatisation et les discriminations,▪ Promouvoir la santé mentale. <p><u>Objectifs opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none">▪ Prioriser des axes de travail en fonction des besoins,▪ Développer une stratégie locale qui réponde aux besoins tant sur le plan de la prévention, de l'accès et de la continuité des soins, que de l'inclusion sociale,▪ Mettre en œuvre des actions pour répondre aux besoins et favoriser la création de structures nécessaires,▪ Développer et conforter le partenariat nécessaire et efficace à la réalisation des actions.

Premières étapes	<p>Le projet comporte plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Création d'un poste de coordinateur de CLSM à temps partiel (sous réserve des arbitrages budgétaires globaux de REDON Agglomération) ✓ Identification des partenaires à associer pour les différentes instances du CLSM ✓ Elaboration des actions du CLSM ✓ Mise en œuvre des actions
Public(s) visé (s)	L'ensemble des habitants
Territoire(s) ciblé(s)	Le projet couvre l'ensemble des communes de Redon Agglomération.
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales :	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Ne sais pas</p> <p>Si oui précisez :</p>
Calendrier prévisionnel	<input type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input checked="" type="checkbox"/> 2027